

# Rapport annuel 2023/2024

**Société d'investissement de droit luxembourgeois (SICAV)**

**Société d'investissement à capital variable**

**R.C.S. Luxembourg N° B 96 268**

**Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2024**

**Compartiments autorisés à la distribution publique en Suisse**

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund



# Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2024

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>		<b>ISIN</b>
Gestion et administration	3		
Caractéristiques du Fonds	5		
Rapport du gestionnaire de portefeuille	8		
Rapport d'audit	10		
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar	13	B EUR	LU1308789038
		C CHF	LU0377294268
		C EUR <sup>1</sup>	LU0377296479
		C USD	LU0377291322
		I CHF	LU2247605319
		I EUR	LU2247605236
		I GBP	LU2341110356
		I USD	LU2247605152
		X EUR	LU2482937724
		X GBP	LU2341110190
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	19	AE-A	LU1720112686
		CC-A	LU1720110557
		CC-D	LU1720110987
		CE-A	LU1720110474
		CE-D	LU1720110805
		CU-A	LU1720110631
		RC-A	LU1720111365
		RE-A	LU1720111282
		RE-D	LU1720111795
		RG-A	LU1720111522
		RU-A	LU1720111449
		VC-AP	LU1720112256
		VE-AP	LU1720112173
		VE-DP	LU1720112504
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund	30	A1	LU0405846410
		A2	LU0405860593
		A3	LU0405863852
Notes aux états financiers	35		
Annexe 1 – Exposition globale (non audité)	48		
Annexe 2 – Garanties – Prêt de titres (non audité)	49		
Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)	50		
Annexe 4 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non audité)	54		
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)	56		

<sup>1</sup> voir note 11

**Restrictions de vente**

Les actions du Fonds ne peuvent être offertes, vendues ou délivrées sur le territoire des États-Unis.

**Commercialisation en Allemagne**

Les actions des compartiments suivants ne peuvent faire l'objet d'une offre publique en Allemagne:

LUXEMBOURG SELECTION FUND

– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

# Gestion et administration

## **Siège social**

33A, avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

## **Conseil d'administration**

*David Lahr*, Président  
UBS Europe SE, Luxembourg Branch, Luxembourg

*Madhu Ramachandran*  
UBS Europe SE, Luxembourg Branch, Luxembourg

*Manuela Maria Fernandes Abreu*  
Independent Director  
Luxembourg

## **Société de gestion**

UBS Third Party Management Company S.A.  
33A, avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg N° B 45 991

## **Gestionnaires de portefeuille**

UBS Third Party Management Company S.A.  
a délégué la gestion des actifs de ce compartiment à:

*LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar*

Active Niche Funds S.A.  
Avenue de Rumine 7, CH-1005 Lausanne

*LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low  
Volatility European Income Fund - ESG Selection*

Arcano Capital SGIIIC S.A.U.  
Calle Jose Ortega y Gasset 29, 4<sup>th</sup> floor  
E-28006 Madrid, Espagne

*LUXEMBOURG SELECTION FUND  
– Solar & Sustainable Energy Fund*

FiNet Asset Management SA  
Neue Kasseler Strasse 62 C-E  
D-35039 Marburg, Allemagne

## **Conseillers en investissements**

*LUXEMBOURG SELECTION FUND  
– Solar & Sustainable Energy Fund*

Arcane Capital Advisors Pte Ltd  
50 Raffles Place #30-09  
Singapour 048623

## **Banque dépositaire et agent payeur central**

UBS Europe SE, Luxembourg Branch  
33A, avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

## **Agent administratif central**

Northern Trust Global Services SE  
10, rue du Château d'Eau  
L-3364 Leudelange

## **Réviseur d'entreprises de la Société de gestion et du Fonds**

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443  
L-1014 Luxembourg

## **Vente en Suisse**

### *Représentant*

Carnegie Fund Services S.A.  
11 rue du Général-Dufour, CH-1204 Geneva

### *Agents payeurs*

UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45  
CH-8001 Zurich

Les derniers prix des actions sont disponibles sur [www.swissfund-data.ch](http://www.swissfund-data.ch). Pour les actions du Fonds distribuées aux investisseurs non qualifiés en Suisse et à partir de la Suisse, ainsi que pour les actions du Fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève.

Le prospectus complet, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), les statuts, les rapports annuels et semestriels ainsi que l'état des modifications intervenues au sein du portefeuille-titres du Fonds faisant l'objet de la présente publication peuvent être obtenus gratuitement et sans frais auprès des organismes de commercialisation, du représentant en Suisse et au siège du Fonds.

Le prospectus complet, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), les statuts, les rapports annuels et semestriels ainsi que l'état des modifications intervenues au sein du portefeuille-titres du Fonds faisant l'objet de la présente publication peuvent être obtenus gratuitement auprès des organismes de commercialisation et au siège du Fonds.

# Caractéristiques du Fonds

LUXEMBOURG SELECTION FUND (ci-après le «Fonds») a été constitué le 9 octobre 2003 sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) et à compartiments multiples conformément à la loi amendée de décembre 2010 et à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telles qu'amendées. Le Fonds est soumis en particulier aux dispositions de la partie I de la loi amendée de 2010, qui concerne spécifiquement les organismes de placement collectif en valeurs mobilières au sens de la directive 2009/65/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

UBS Third Party Management Company S.A. (ci-après la «Société de gestion»), est une société anonyme de droit luxembourgeois régie par les dispositions de la section 15 de la loi amendée de 2010 dont le siège est établi 33A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A la suite d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 29 décembre 2011, les statuts du Fonds (les «statuts») ont été modifiés afin que le fonds soit soumis à la partie I de la loi amendée luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (les «modifications des statuts»). Les statuts ont été déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Les modifications des statuts ont été publiées au Mémorial le 30 janvier 2012.

Le fonds se caractérise par une structure à compartiments multiples divisée en plusieurs portefeuilles d'actifs distincts appelés «compartiments», au sein desquels différentes catégories d'actions peuvent être émises. Les actifs des différentes catégories d'un même compartiment seront investis en commun selon la politique de placement du compartiment en question, étant entendu toutefois que chaque catégorie pourra être dotée de caractéristiques spécifiques en termes de structure de frais, de montants minimums d'investissement, de politique de distribution, de monnaie de compte, de couverture ou autres.

Le total de l'actif net des différents compartiments constitue l'actif net total du fonds, qui correspond à tout moment au capital du fonds et se compose

d'actions entièrement libérées sans valeur nominale (les «actions»).

Lors des assemblées générales, les actionnaires ont droit à un vote par action détenue, quelle que soit la différence de valeur des actions représentatives des compartiments concernés. Les actions d'un compartiment particulier confèrent un vote par action détenue lors des votes aux assemblées concernant ce même compartiment. Les droits attachés aux actions sont ceux prévus par la loi luxembourgeoise de 1915 relative aux sociétés, pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par la loi amendée de 2010.

Le fonds constitue une entité juridique indivise. Il est toutefois précisé que, dans les relations entre les actionnaires, chaque compartiment est considéré comme une entité à part entière constituant une masse d'actifs distincte, dotée de ses propres objectifs et représentée par une ou plusieurs catégories d'actions. En outre, vis-à-vis des tiers, et notamment des créanciers du fonds, chaque compartiment répondra exclusivement des engagements qui lui sont imputés.

Le conseil d'administration se réserve le droit de lancer à tout moment de nouveaux compartiments et/ou d'autres catégories d'actions, dont la politique de placement, les caractéristiques et les modalités d'offre seront communiquées en temps voulu via une mise à jour du prospectus. Conformément aux règles exposées à la rubrique «Dissolution et fusion du fonds et de ses compartiments» du prospectus, le conseil d'administration se réserve le droit de liquider ou de fusionner certains compartiments.

Le fonds n'est soumis à aucune restriction quant à sa durée et au volume de son actif.

L'exercice du fonds se termine le dernier jour du mois d'avril.

L'assemblée générale annuelle se tient chaque année le deuxième mercredi du mois d'octobre à 11h00 au siège du fonds ou à toute autre adresse indiquée dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Seules font foi les informations contenues dans le prospectus et dans les documents auxquels il y est fait référence.

De plus amples informations sur le fonds ainsi que sur la valeur nette d'inventaire, les prix d'émission, de conversion et de rachat des actions du fond's peuvent être obtenues chaque jour ouvrable au siège du fonds et auprès de la banque dépositaire. Le cas échéant, toute information se rapportant à la suspension ou à la reprise du calcul de la valeur nette d'inventaire, au prix d'émission ou de rachat ainsi que tous les avis aux actionnaires seront publiés au Mémorial et dans le «Luxemburger Wort», et, s'il y a lieu, dans les différents pays de commercialisation.

Des exemplaires des statuts du fonds peuvent être obtenus au siège du fonds. Les dispositions des accords mentionnés dans le prospectus peuvent être consultées durant les heures de bureau normales chaque jour ouvrable au Luxembourg au siège du fonds.

En outre, les statuts, le prospectus ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès de la banque dépositaire. Les prix d'émission et de rachat ainsi que tous les documents mentionnés ci-dessus peuvent également être obtenus auprès de celui-ci.

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont acceptées que sur la base du prospectus en vigueur accompagné du dernier rapport annuel ou, le cas échéant, du dernier rapport semestriel.

Les chiffres indiqués dans ce rapport sont des données historiques et ne préjugent pas des performances futures.



**Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (non audité)**

**Article 8:**

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection\*\*  
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund\*\*

**Article 9:**

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar\*\*

\*\* L'information périodique à la date de clôture de l'exercice de ce compartiment est présentée dans l'annexe 5 du présent rapport annuel.

L'information périodique est celle visée à l'article 8 paragraphes 1, 2 et 2a du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852, et/ou (le cas échéant), celle visé à l'article 9, paragraphes 1 à 4a du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852.

# Rapport du gestionnaire de portefeuille

## LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

### Aperçu du marché

Au cours de l'exercice, du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024, les principaux indices boursiers ont affiché des rendements élevés, principalement tirés par les entreprises technologiques. Seul le marché chinois des actions s'est avéré décevant.

### Aperçu du portefeuille

Le compartiment a enregistré une performance négative au cours de l'exercice.

La sous-performance significative des actions du secteur de l'énergie solaire par rapport aux principaux indices boursiers s'explique par une réaction excessive des investisseurs à deux événements à court terme survenus dans le secteur: 1) la surcapacité de production en Chine, qui a entraîné une baisse des prix de vente des panneaux solaires et des marges des entreprises de production; 2) les surplus de stocks dans les canaux de distribution pour les installations en toiture aux États-Unis et en Europe, qui ont affecté les volumes de vente de certaines entreprises d'onduleurs. Bien que seule une minorité des sociétés en portefeuille ait vu ses revenus et ses bénéfices diminuer à la suite de ces deux événements, toutes les actions solaires de la chaîne de valeur ont souffert de ventes massives en août/septembre/octobre 2023.

En outre, la hausse des taux d'intérêt et les ventes à découvert ont joué un rôle dans la baisse des actions solaires.

De novembre 2023 à avril 2024, Active Solar a évolué sans véritable tendance, dans une fourchette de consolidation.

### Perspectives

Les perspectives du compartiment sont très positives, tant en ce qui concerne la thèse d'investissement que les entreprises.

La thèse d'investissement se renforce, l'énergie solaire photovoltaïque étant désormais le leader incontesté de la transition énergétique:

- L'énergie solaire photovoltaïque est le leader du secteur de l'énergie avec environ 450 GW de nouvelles capacités installées en 2023. La forte

croissance du secteur se poursuit et le marché pourrait atteindre 1 TW d'ici 2027.

- Le photovoltaïque a atteint la «parité réseau» dans la plupart des pays, ce qui signifie qu'il est moins onéreux que l'électricité du réseau. Ce constat est particulièrement vrai pour les principaux marchés solaires (Chine, UE, États-Unis) avec des spécificités propres à chaque pays.
- L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a de nouveau revu à la hausse ses prévisions concernant l'énergie solaire: le solaire photovoltaïque représentera 21% de la production mondiale d'électricité en 2030 selon le scénario «zéro émission nette d'ici à 2050» de l'AIE (environ 6% en 2023). La croissance actuelle du marché solaire devrait encore faire progresser l'énergie solaire, dans une fourchette comprise entre 23% et 25% du mix électrique mondial en 2030.

Les meilleures entreprises de la chaîne de valeur de l'énergie solaire photovoltaïque sont pour la plupart rentables et présentent des bilans sains. L'impact négatif des surcapacités de production et des surplus de stocks s'estompera dans un avenir proche. En outre, la plupart des entreprises sont aujourd'hui valorisées à des multiples peu élevés.

## LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

### Aperçu du marché

L'exercice allant du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024 a été une période de solides performances pour les marchés européens du crédit. Des données économiques plus solides que prévu ont soutenu le scénario d'un «atterrissage en douceur», entraînant une reprise continue des actifs de crédit depuis les creux de 2022 et suscitant un afflux de capitaux dans la classe d'actifs du crédit.

En termes de répartition des rendements, le risque de crédit a surperformé le risque de duration sur la période, les spreads de crédit ayant conservé une forte dynamique tout au long de l'année, tant sur l'Investment Grade en euro que sur le High Yield en euro.

Les actifs à plus longue échéance, en revanche, ont affiché une performance volatile, alors que l'inflation et la croissance plus fortes que prévu ont contrarié les investisseurs qui espéraient une baisse des taux.

## Aperçu du portefeuille

Dans ce contexte, le compartiment a enregistré une performance satisfaisante au cours de l'exercice. La stratégie s'est principalement concentrée sur i) la génération de revenus élevés dans le segment à taux variable du marché (profitant des taux élevés à court terme), ii) la participation à de nouvelles transactions HY et IG offrant des coupons élevés sur une durée d'environ 5 ans et iii) la réduction du risque de retournement imprévu en évitant les investissements dans des émetteurs plus petits et plus endettés.

D'un point de vue fondamental, les entreprises en portefeuille ont enregistré des résultats encourageants, confortant notre thèse selon laquelle les sociétés de qualité pourraient résister à un environnement macroéconomique plus incertain. Elles ont en effet enregistré des résultats supérieurs aux attentes, ce qui a entraîné une amélioration globale de la qualité de crédit du portefeuille. En fait, au cours de l'exercice, plus de 20 positions du fonds ont bénéficié d'actions positives sur leur notation, qu'il s'agisse d'amélioration de la note ou des perspectives.

## Perspectives

Pour l'avenir, la combinaison de fondamentaux techniques solides et d'une confiance renouvelée dans l'orientation de l'économie constitue une toile de fond favorable à la classe d'actifs du crédit.

Dans ce contexte encourageant, nous nous attendons à ce que les résultats continuent de confirmer la résilience globale des entreprises européennes. Comme toujours, nous chercherons à générer des flux de trésorerie et à réduire l'endettement organique.

Le principal risque que nous anticipons pour les marchés européens du crédit est une détérioration plus forte que prévu du cycle économique, qui est loin d'être prise en compte par les marchés à l'heure actuelle. La meilleure protection que nous voyons contre ce risque réside dans une sélection prudente des crédits individuels, qui est plus que jamais au centre de notre processus de construction de portefeuille.

## LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund

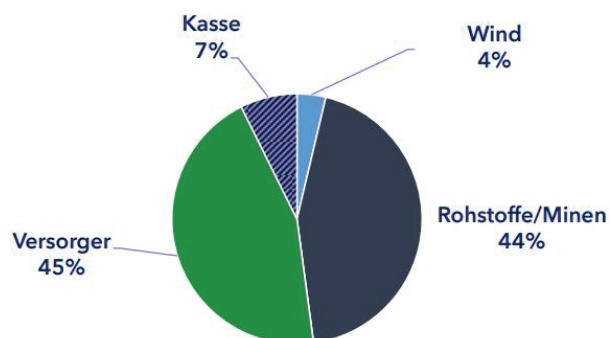
### Aperçu du marché

Pour l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> mai 2023, le Compartiment a enregistré un rendement de -19,61% (classe d'actions A1). Les technologies propres traversent une période difficile, malgré des volumes d'installations photovoltaïques record au niveau mondial. Cela peut sembler contre-intuitif, mais la pression sur les coûts et les marges pèse lourdement sur les actions de notre univers d'investissement. Tous les indices de référence étaient également orientés à la baisse. De tels ralentissements cycliques sont toutefois fréquents dans notre secteur (2008-2012). Nous sommes convaincus que cette période de consolidation sera suivie d'une nouvelle tendance haussière dans les secteurs solaire et éolien.

Ayant anticipé cette tendance à la baisse dans le secteur de l'énergie solaire, nous avons réduit au minimum nos positions dans les producteurs chinois d'énergie solaire et réaffecté nos liquidités aux producteurs de lithium et d'argent afin de répondre à la hausse de la demande.

L'argent en particulier est nécessaire pour la production de modules photovoltaïques, tandis que le lithium reste indispensable pour les batteries des véhicules électriques et pour stabiliser le réseau. Cela a contribué à stabiliser la performance du fonds.

À la fin du mois d'avril, l'allocation du fonds était la suivante :





## Rapport d'audit

Aux Actionnaires de  
**LUXEMBOURG SELECTION FUND**

---

### Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de LUXEMBOURG SELECTION FUND (le «Fonds») et de chacun de ses compartiments au 30 avril 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

*Ce que nous avons audité*

Les états financiers du Fonds comprennent:

- l'état de l'actif net combiné du Fonds et l'état de l'actif net de chacun de ses compartiments au 30 avril 2024;
- le portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 avril 2024;
- l'état des opérations combiné du Fonds et l'état des opérations de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des changements de l'actif net combiné du Fonds et l'état des changements de l'actif net de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

---

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg  
T: +352 494848 1, F: +352 494848 2900, [www.pwc.lu](http://www.pwc.lu)*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)  
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

---

## **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

---

## **Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou un/plusieurs de ses compartiments ou de cesser leur activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

---

## **Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant



d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des événements ou des circonstances futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments (à l'exception de LUXEMBOURG SELECTION FUND – Atyartha Global Opportunities Fund, LUXEMBOURG SELECTION FUND – Global Euro Bond Fund, LUXEMBOURG SELECTION FUND – LSF Alternative UCITS Strategies et LUXEMBOURG SELECTION FUND – LSF Enhanced Equity Exposure lorsqu'une décision de liquidation a été prise) à cesser la poursuite de son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
Représentée par

Luxembourg, le 26 août 2024

Alain Maechling

Seule la version anglaise du présent rapport annuel a fait l'objet d'un audit par l'auditeur. Par conséquent, c'est à elle seule que se réfère le rapport d'audit; les autres versions résultent d'une traduction consciencieuse effectuée sous la responsabilité du Conseil d'Administration du Fonds. En cas de divergence entre la version anglaise et la traduction, la version anglaise fera foi.

# LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

## Comparaison sur 3 ans

Date	ISIN	30.4.2024	30.4.2023	30.4.2022
Actifs nets du compartiment en USD		163 333 226.08	297 365 934.21	215 264 238.47
<b>Classe B EUR</b>	<b>LU1308789038</b>			
Actions en circulation		10 700.6960	13 937.5430	2 377.3350
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		117.40	198.19	193.25
<b>Classe C CHF</b>	<b>LU0377294268</b>			
Actions en circulation		1 018 700.9880	910 888.9980	850 908.1180
Valeur nette d'inventaire par action en CHF		30.20	51.80	49.63
<b>Classe C EUR<sup>1</sup></b>	<b>LU0377296479</b>			
Actions en circulation		1 458 975.1890	1 709 666.1340	1 787 510.6940
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		32.48	54.34	51.78
<b>Classe C USD</b>	<b>LU0377291322</b>			
Actions en circulation		670 380.0960	878 808.5950	671 656.2580
Valeur nette d'inventaire par action en USD		44.61	72.96	67.18
<b>Classe I CHF</b>	<b>LU2247605319</b>			
Actions en circulation		97 971.2480	41 578.6950	32 519.5480
Valeur nette d'inventaire par action en CHF		54.34	92.61	88.92
<b>Classe I EUR</b>	<b>LU2247605236</b>			
Actions en circulation		237 579.1460	284 138.4160	63 828.7850
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		55.96	93.03	89.08
<b>Classe I GBP</b>	<b>LU2341110356</b>			
Actions en circulation		29 731.3450	20 216.1140	5 355.0810
Valeur nette d'inventaire par action en GBP		51.90	84.71	79.09
<b>Classe I USD</b>	<b>LU2247605152</b>			
Actions en circulation		417 825.4370	351 937.6590	208 377.1980
Valeur nette d'inventaire par action en USD		61.44	99.84	91.06
<b>Classe X EUR<sup>2</sup></b>	<b>LU2482937724</b>			
Actions en circulation		4 636.2290	42 032.8090	-
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		48.26	80.30	-
<b>Classe X GBP<sup>3</sup></b>	<b>LU2341110190</b>			
Actions en circulation		-	815.4880	281.6320
Valeur nette d'inventaire par action en GBP		-	84.19	78.58

<sup>1</sup> voir note 11

<sup>2</sup> Première NAV: 1.8.2022

<sup>3</sup> La catégorie d'actions X GBP était en circulation jusqu'au 11.3.2024

## Performance

	Monnaie	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Classe B EUR	EUR	-40.8%	2.6%	-14.4%
Classe C CHF	CHF	-41.7%	4.4%	-13.5%
Classe C EUR <sup>1</sup>	EUR	-40.2%	4.9%	-13.3%
Classe C USD	USD	-38.9%	8.6%	-11.9%
Classe I CHF	CHF	-41.3%	4.1%	-13.0%
Classe I EUR	EUR	-39.8%	4.4%	-12.9%
Classe I GBP	GBP	-38.7%	7.1%	-
Classe I USD	USD	-38.5%	9.6%	-11.8%
Classe X EUR	EUR	-39.9%	-	-
Classe X GBP <sup>2</sup>	GBP	-	7.1%	-

<sup>1</sup> voir note 11

<sup>2</sup> La catégorie d'actions X GBP était en circulation jusqu'au 11.3.2024. Dès lors, aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats d'actions.

Les données concernant la performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

## Structure du portefeuille-titres

### Répartition géographique en % des actifs nets

Etats-Unis	43.34
Chine	25.32
Allemagne	12.25
France	4.52
Espagne	3.70
Norvège	3.61
Israël	2.48
Canada	2.38
<b>Total</b>	<b>97.60</b>

### Répartition économique en % des actifs nets

Alimentation en eau & énergie	33.57
Appareils électriques et composants	25.35
Sociétés financières et sociétés de participation	10.48
Machines & appareils	8.85
Divers services	4.52
Construction, matériaux de construction	4.17
Biotechnologie	3.70
Divers biens de consommation	2.72
Electronique & semiconducteurs	2.37
Circulation & transports	1.87
<b>Total</b>	<b>97.60</b>



## Etat des actifs nets

	USD
	<b>30.4.2024</b>
<b>Actif</b>	
Portefeuille-titres, coût d'acquisition	237 127 523.15
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-77 712 331.29
<b>Total portefeuille-titres (note 1)</b>	<b>159 415 191.86</b>
Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme	7 781 314.98*
Créances sur ventes de titres (note 1)	716 111.55
Créances sur souscriptions	562 641.25
Créances diverses	63 704.72
<b>Total Actif</b>	<b>168 538 964.36</b>
<b>Passif</b>	
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-2 598 801.23
Découvert bancaire	-763 019.19
A payer sur achats de titres (note 1)	-349 796.40
A payer sur rachats	-1 045 311.73
Provisions pour commission de conseil en investissements (note 2)	-185 646.66
Provisions pour commission de société de gestion (note 2)	-1 124.58
Provisions pour commission pour agent administratif central (note 2)	-10 550.71
Provisions pour frais de banque dépositaire (note 2)	-12 381.68
Provisions pour commission de distribution (note 2)	-32 499.25
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-5 216.50
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-201 390.35
<b>Total provisions</b>	<b>-448 809.73</b>
<b>Total Passif</b>	<b>-5 205 738.28</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>	<b>163 333 226.08</b>

## Etat des opérations

	USD
	<b>1.5.2023-30.4.2024</b>
<b>Revenus</b>	
Intérêts sur actifs liquides	412 726.26
Dividendes	1 734 927.50
Revenus nets sur prêts de titres (note 14)	177 740.16
<b>Total revenus</b>	<b>2 325 393.92</b>
<b>Charges</b>	
Commission de conseil en investissements (note 2)	-2 969 479.16
Commission de société de gestion (note 2)	-20 714.08
Commission pour agent administratif central (note 2)	-159 237.74
Frais de banque dépositaire (note 2)	-188 848.50
Commission de distribution (note 2)	-682 453.64
Taxe d'abonnement (note 3)	-77 637.30
Autres commissions et frais (note 2)	-227 409.15
Intérêts sur liquidités et découvert bancaire	-312 083.98
<b>Total charges</b>	<b>-4 637 863.55</b>
<b>Revenus (Pertes) net(te)s des investissements</b>	<b>-2 312 469.63</b>
<b>Bénéfices (Pertes) réalisé(e)s (note 1)</b>	
Gain (Perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	-46 572 323.29
Gain (Perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	1 822 118.48
Gain (Perte) de change réalisé(e)	438 037.84
<b>Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s</b>	<b>-44 312 166.97</b>
<b>Bénéfice (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>	<b>-46 624 636.60</b>
<b>Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)</b>	
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	-66 391 687.18
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur contrats de change à terme	-6 429 725.45
<b>Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées</b>	<b>-72 821 412.63</b>
<b>Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées</b>	<b>-119 446 049.23</b>

\* Au 30 avril 2024, un montant de 2 861 197.24 USD est utilisé en tant que collatéral pour la contrepartie UBS Europe SE.

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar  
Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2024

L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

## Etat des variations des actifs nets

	USD
	<b>1.5.2023-30.4.2024</b>
Actifs nets au début de l'exercice	297 365 934.21
Souscriptions	68 334 707.10
Rachats	-82 921 366.00
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-14 586 658.90
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-2 312 469.63
Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-44 312 166.97
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-72 821 412.63
Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées	-119 446 049.23
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>	<b>163 333 226.08</b>

## Evolution du nombre d'actions en circulation

	1.5.2023-30.4.2024
<b>Classe</b>	<b>B EUR</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	13 937 5430
Nombre d'actions émises	7 312 2160
Nombre d'actions remboursées	-10 549 0630
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>10 700.6960</b>
<b>Classe</b>	<b>C CHF</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	910 888.9980
Nombre d'actions émises	384 867.5230
Nombre d'actions remboursées	-277 055.5330
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>1 018 700.9880</b>
<b>Classe</b>	<b>C EUR<sup>1</sup></b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	1 709 666.1340
Nombre d'actions émises	212 702.9210
Nombre d'actions remboursées	-463 393.8660
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>1 458 975.1890</b>
<b>Classe</b>	<b>C USD</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	878 808.5950
Nombre d'actions émises	167 014.4980
Nombre d'actions remboursées	-375 442.9970
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>670 380.0960</b>
<b>Classe</b>	<b>I CHF</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	41 578.6950
Nombre d'actions émises	73 328.7660
Nombre d'actions remboursées	-16 936.2130
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>97 971.2480</b>
<b>Classe</b>	<b>I EUR</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	284 138.4160
Nombre d'actions émises	202 782.3490
Nombre d'actions remboursées	-249 341.6190
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>237 579.1460</b>
<b>Classe</b>	<b>I GBP</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	20 216.1140
Nombre d'actions émises	15 018.9870
Nombre d'actions remboursées	-5 503.7560
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>29 731.3450</b>
<b>Classe</b>	<b>I USD</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	351 937.6590
Nombre d'actions émises	93 729.2300
Nombre d'actions remboursées	-27 841.4520
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>417 825.4370</b>
<b>Classe</b>	<b>X EUR</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	42 032.8090
Nombre d'actions émises	1 990.4560
Nombre d'actions remboursées	-39 387.0360
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>4 636.2290</b>
<b>Classe</b>	<b>X GBP</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	815.4880
Nombre d'actions émises	0.0000
Nombre d'actions remboursées	-815.4880
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>0.0000</b>

<sup>1</sup> voir note 11

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar  
Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2024

## Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 avril 2024

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en USD Plus- (Moins-) value non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
<b>Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>			
<b>Actions</b>			
<b>Canada</b>			
USD CANADIAN SOLAR INC	240 000.00	3 890 400.00	2.38
<b>Total Canada</b>		<b>3 890 400.00</b>	<b>2.38</b>
<b>Chine</b>			
USD DAQO NEW ENERGY CO ADR EACH REPR 25 ORD SPON	300 000.00	5 760 000.00	3.53
HKD FLAT GLASS GROUP C 'H' CNY0.25	2 800 000.00	6 809 185.29	4.17
CNY HANGZHOU FIRST PV 'A' CNY1	1 180 000.00	4 435 489.89	2.72
CNY JA SOLAR TECHNOLOG 'A' CNY1	1 556 280.00	3 056 038.34	1.87
USD JINKOSOLAR HOLDING ADS EACH REPR 4 ORD SHS	520 000.00	12 542 400.00	7.68
CNY LONGI GREEN ENERGY 'A' CNY1	1 536 800.00	3 862 426.29	2.36
HKD XINYI SOLAR HLDGS HKD0.10	7 000 000.00	4 886 718.15	2.99
<b>Total Chine</b>		<b>41 352 257.96</b>	<b>25.32</b>
<b>France</b>			
EUR NEOEN SA EUR2	240 000.00	7 380 391.20	4.52
<b>Total France</b>		<b>7 380 391.20</b>	<b>4.52</b>
<b>Allemagne</b>			
EUR ENCAVIS AG NPV	400 000.00	7 228 130.00	4.42
EUR SMA SOLAR TECH AG NPV (BR)	242 000.00	12 787 845.07	7.83
<b>Total Allemagne</b>		<b>20 015 975.07</b>	<b>12.25</b>
<b>Israël</b>			
USD SOLAREEDGE TECHNOLO USD0.0001	69 000.00	4 046 850.00	2.48
<b>Total Israël</b>		<b>4 046 850.00</b>	<b>2.48</b>
<b>Norvège</b>			
NOK SCATEC ASA NOK0.025	800 000.00	5 891 197.07	3.61
<b>Total Norvège</b>		<b>5 891 197.07</b>	<b>3.61</b>
<b>Espagne</b>			
EUR SOLARIA ENERGIA Y EURO.01	590 000.00	6 040 460.56	3.70
<b>Total Espagne</b>		<b>6 040 460.56</b>	<b>3.70</b>
<b>Etats-Unis</b>			
USD ALTUS POWER INC COM USD0.0001 CL A	720 000.00	2 642 400.00	1.62
USD ARRAY TECHNOLOGIES COM USD0.001	1 040 000.00	12 833 600.00	7.85
USD ENPHASE ENERGY INC COM USD0.00001	67 000.00	7 286 920.00	4.46
USD FIRST SOLAR INC COM STK USD0.001	82 000.00	14 456 600.00	8.85
USD HANNON ARMSTRONG S COM USD0.01	290 000.00	7 252 900.00	4.44
USD NEXTRACKER INC COM USD0.0001 CL A	166 000.00	7 103 140.00	4.35
USD SHOALS TECHNOLOGIE COM USD0.00001 CLASS A	700 000.00	5 915 000.00	3.62
USD SUNNOVA ENERGY INT COM USD0.0001	570 000.00	2 399 700.00	1.47
USD SUNRUN INC COM USD0.0001	1 060 000.00	10 907 400.00	6.68
<b>Total Etats-Unis</b>		<b>70 797 660.00</b>	<b>43.34</b>
<b>Total Actions</b>		<b>159 415 191.86</b>	<b>97.60</b>
<b>Total Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>		<b>159 415 191.86</b>	<b>97.60</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>		<b>159 415 191.86</b>	<b>97.60</b>

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar  
Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2024

L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en USD Plus- (Moins-) value non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
--------------	----------------------	---	-------------------------------

### Contrats de change à terme

Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité

CHF	2 000 000.00	USD	2 302 400.51	12.6.2024	-111 283.76	-0.07
CHF	3 000 000.00	USD	3 456 407.56	12.6.2024	-169 732.44	-0.10
EUR	4 000 000.00	USD	4 391 909.20	12.6.2024	-107 421.71	-0.07
USD	39 465 716.40	EUR	36 000 000.00	12.6.2024	905 329.00	0.55
USD	12 806 713.26	HKD	100 000 000.00	12.6.2024	4 051.80	0.00
USD	5 271 155.02	NOK	55 000 000.00	12.6.2024	299 250.00	0.18
CHF	36 000 000.00	USD	41 470 779.63	12.6.2024	-2 030 678.21	-1.24
USD	14 020 395.13	CNH	100 000 000.00	12.6.2024	203 931.00	0.13
EUR	72 000 000.00	USD	78 966 907.20	12.6.2024	-1 846 132.39	-1.13
GBP	1 250 000.00	USD	1 598 641.13	12.6.2024	-33 091.78	-0.02
USD	2 283 222.31	CHF	2 000 000.00	12.6.2024	92 105.56	0.06
USD	8 743 456.00	EUR	8 000 000.00	12.6.2024	174 481.02	0.11
USD	6 414 409.20	EUR	6 000 000.00	12.6.2024	-12 322.03	-0.01
USD	186 801.93	GBP	150 000.00	12.6.2024	-1 063.99	0.00
USD	3 320 451.82	CHF	3 000 000.00	12.6.2024	33 776.70	0.02
<b>Total Contrats de change à terme</b>					<b>-2 598 801.23</b>	<b>-1.59</b>
<b>Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme et autres actifs liquides</b>					<b>7 781 314.98*</b>	<b>4.76</b>
<b>Découvert bancaire et autres engagements à court terme</b>					<b>-763 019.19</b>	<b>-0.47</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>					<b>-501 460.34</b>	<b>-0.30</b>
<b>Total des actifs nets</b>					<b>163 333 226.08</b>	<b>100.00</b>

\* Au 30 avril 2024, un montant de 2 861 197.24 USD est utilisé en tant que collatéral pour la contrepartie UBS Europe SE.

# LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

## Comparaison sur 3 ans

Date	ISIN	30.4.2024	30.4.2023	30.4.2022
Actifs nets du compartiment en EUR		576 658 789.79	365 367 972.27	363 622 519.36
<b>Classe AE-A</b>	<b>LU1720112686</b>			
Actions en circulation		32 594.4980	22 276.0290	22 276.0290
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		112.69	101.85	99.88
<b>Classe CC-A</b>	<b>LU1720110557</b>			
Actions en circulation		20 461.9960	20 504.2470	24 669.9770
Valeur nette d'inventaire par action en CHF		108.77	101.11	100.75
<b>Classe CC-D</b>	<b>LU1720110987</b>			
Actions en circulation		37 407.4990	19 290.6850	19 491.1720
Valeur nette d'inventaire par action en CHF		93.83	91.44	94.62
<b>Classe CE-A</b>	<b>LU1720110474</b>			
Actions en circulation		1 594 779.0800	554 329.1180	602 459.2580
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		118.60	107.90	106.50
<b>Classe CE-D</b>	<b>LU1720110805</b>			
Actions en circulation		30 463.3500	2 760.7650	1 749.9500
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		97.25	92.63	94.97
<b>Classe CU-A</b>	<b>LU1720110631</b>			
Actions en circulation		107 679.2100	59 472.0900	60 210.0540
Valeur nette d'inventaire par action en USD		123.73	110.37	106.33
<b>Classe RC-A</b>	<b>LU1720111365</b>			
Actions en circulation		59 058.9480	45 219.3630	48 012.7860
Valeur nette d'inventaire par action en CHF		106.48	99.62	99.90
<b>Classe RE-A</b>	<b>LU1720111282</b>			
Actions en circulation		846 638.6930	543 879.7270	493 876.2390
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		113.92	104.31	103.61
<b>Classe RE-D</b>	<b>LU1720111795</b>			
Actions en circulation		14 955.0500	13 390.3740	4 503.4740
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		97.15	92.56	94.88
<b>Classe RG-A<sup>1</sup></b>	<b>LU1720111522</b>			
Actions en circulation		12 665.0000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action en GBP		101.46	-	-
<b>Classe RU-A</b>	<b>LU1720111449</b>			
Actions en circulation		22 028.8390	10 665.4610	10 763.8150
Valeur nette d'inventaire par action en USD		120.16	107.88	104.59
<b>Classe VC-AP</b>	<b>LU1720112256</b>			
Actions en circulation		112 133.5660	111 551.6330	114 162.1210
Valeur nette d'inventaire par action en CHF		110.65	103.63	103.11
<b>Classe VE-AP</b>	<b>LU1720112173</b>			
Actions en circulation		1 648 875.3290	1 778 205.1090	1 749 530.0150
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		118.13	108.61	107.20
<b>Classe VE-DP</b>	<b>LU1720112504</b>			
Actions en circulation		487 669.3310	270 049.0400	323 824.9030
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		96.06	91.41	93.82

<sup>1</sup> Première NAV: 6.2.2024

## Performance

	Monnaie	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Classe AE-A	EUR	10.6%	2.0%	-1.5%
Classe CC-A	CHF	7.6%	0.4%	-2.5%
Classe CC-D	CHF	7.6%	0.4%	-2.5%
Classe CE-A	EUR	9.9%	1.3%	-2.2%
Classe CE-D	EUR	9.9%	1.3%	-
Classe CU-A	USD	12.1%	3.8%	-1.5%
Classe RC-A	CHF	6.9%	-0.3%	-3.2%
Classe RE-A	EUR	9.2%	0.7%	-2.9%
Classe RE-D	EUR	9.2%	0.7%	-2.9%
Classe RG-A <sup>1</sup>	GBP	-	-	-
Classe RU-A	USD	11.4%	3.1%	-2.2%
Classe VC-AP	CHF	6.8%	0.5%	-2.3%
Classe VE-AP	EUR	8.8%	1.3%	-1.9%
Classe VE-DP	EUR	8.8%	1.4%	-2.1%

<sup>1</sup> En raison du récent lancement aucune donnée de calcul de la performance n'est disponible.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.  
Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats d'actions.  
Les données concernant la performance ne sont pas auditées.  
Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection  
Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2024

## Structure du portefeuille-titres

### Répartition géographique en % des actifs nets

France	14.58
Italie	14.34
Pays-Bas	12.54
Grande-Bretagne	9.26
Irlande	8.78
Allemagne	8.42
Luxembourg	8.38
Espagne	7.74
Etats-Unis	7.65
Jersey	2.70
Suède	2.12
Portugal	0.76
Multinationaux	0.26
Danemark	0.09
<b>Total</b>	<b>97.62</b>

### Répartition économique en % des actifs nets

Sociétés financières et sociétés de participation	46.16
Télécommunications	6.63
Instituts lettres de gage & sociétés de refinancement	5.55
Circulation & transports	4.60
Fonds de placement	4.02
Pharmacie, cosmétique et produits médicaux	3.19
Banques & instituts de crédit	3.18
Internet, logiciels & services IT	2.85
Hôtellerie & loisirs	2.76
Véhicules	2.51
Pays & gouvernements centraux	2.30
Nourriture & boissons	2.18
Divers services	1.77
Appareils électriques et composants	1.65
Santé & services sociaux	1.23
Alimentation en eau & énergie	1.07
Immobilier	0.98
Commerce détail, grands magasins	0.86
Divers biens de consommation	0.85
Chimie	0.70
Diverses sociétés non classées	0.68
Machines & appareils	0.62
Industrie aérospatiale	0.39
Construction, matériaux de construction	0.31
Biotechnologie	0.31
Collectivités de droit public	0.27
<b>Total</b>	<b>97.62</b>

## Etat des actifs nets

	EUR
<b>Actif</b>	<b>30.4.2024</b>
Portefeuille-titres, coût d'acquisition	558 240 520.33
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	4 676 046.73
Total portefeuille-titres (note 1)	562 916 567.06
Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme	13 050 939.21*
Autres actifs liquides (dépôts de garantie)	51 703.87
Créances sur souscriptions	1 625 071.68
Intérêts à recevoir sur titres	6 566 233.94
Frais de constitution, nets (note 1)	467.78
<b>Total Actif</b>	<b>584 210 983.54</b>
<b>Passif</b>	
Perte non réalisée sur contrats financiers à terme (note 1)	-25 000.00
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-453 753.16
A payer sur achats de titres (note 1)	-5 000 299.46
A payer sur rachats	-427 892.19
Autres engagements	-597 082.61
Provisions pour commission de conseil en investissements (note 2)	-123 685.49
Provisions pour commission de société de gestion (note 2)	-21 729.76
Provisions pour commission pour agent administratif central (note 2)	-17 834.31
Provisions pour frais de constitution (note 1)	-3 750.00
Provisions pour commission de performance (note 2)	-660 544.05
Provisions pour frais de banque dépositaire (note 2)	-19 883.41
Provisions pour commission de distribution (note 2)	-111 102.21
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-8 343.34
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-81 293.76
Total provisions	-1 048 166.33
<b>Total Passif</b>	<b>-7 552 193.75</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>	<b>576 658 789.79</b>

\* Au 30 avril 2024, un montant de 440 902.17 EUR est utilisé en tant que collatéral pour la contrepartie UBS Europe SE.

## Etat des opérations

	EUR
	1.5.2023-30.4.2024
<b>Revenus</b>	
Intérêts sur actifs liquides	257 387.33
Intérêts sur titres	24 425 481.76
Revenus nets sur prêts de titres (note 14)	254 507.46
<b>Total revenus</b>	<b>24 937 376.55</b>
<b>Charges</b>	
Commission de conseil en investissements (note 2)	-1 009 676.66
Commission de société de gestion (note 2)	-269 303.26
Commission pour agent administratif central (note 2)	-176 344.12
Commission de performance (note 2)	-4 164 399.09
Frais de banque dépositaire (note 2)	-198 123.74
Commission de distribution (note 2)	-954 130.40
Taxe d'abonnement (note 3)	-84 135.46
Amortissement des frais de constitution (note 1)	-3 262.25
Autres commissions et frais (note 2)	-162 693.80
Intérêts sur liquidités et découvert bancaire	-5 774.04
<b>Total charges</b>	<b>-7 027 842.82</b>
<b>Revenus (Pertes) net(te)s des investissements</b>	<b>17 909 533.73</b>
<b>Bénéfices (Pertes) réalisé(e)s (note 1)</b>	
Gain (Perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	-124 084.69
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	493 038.99
Gain (Perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	-16 760.00
Gain (Perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-1 693 238.96
Gain (Perte) de change réalisé(e)	282 663.92
<b>Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s</b>	<b>-1 058 380.74</b>
<b>Bénéfice (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>	<b>16 851 152.99</b>
<b>Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)</b>	
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	21 211 678.98
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	23 218.10
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur contrats financiers à terme	-25 000.00
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur contrats de change à terme	-394 835.19
<b>Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées</b>	<b>20 815 061.89</b>
<b>Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées</b>	<b>37 666 214.88</b>

## Etat des variations des actifs nets

	EUR
	1.5.2023-30.4.2024
Actifs nets au début de l'exercice	365 367 972.27
Souscriptions	323 410 335.19
Rachats	-148 249 932.27
Souscriptions (Rachats) net(te)s	175 160 402.92
Dividende payé	-1 535 800.28
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	17 909 533.73
Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-1 058 380.74
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	20 815 061.89
Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées	37 666 214.88
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>	<b>576 658 789.79</b>



## Evolution du nombre d'actions en circulation

	1.5.2023-30.4.2024
<b>Classe</b>	<b>AE-A</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	22 276.0290
Nombre d'actions émises	11 652.3960
Nombre d'actions remboursées	-1 333.9270
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>32 594.4980</b>
<b>Classe</b>	<b>CC-A</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	20 504.2470
Nombre d'actions émises	3 734.1010
Nombre d'actions remboursées	-3 776.3520
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>20 461.9960</b>
<b>Classe</b>	<b>CC-D</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	19 290.6850
Nombre d'actions émises	20 104.7460
Nombre d'actions remboursées	-1 987.9320
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>37 407.4990</b>
<b>Classe</b>	<b>CE-A</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	554 329.1180
Nombre d'actions émises	1 280 254.4050
Nombre d'actions remboursées	-239 804.4430
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>1 594 779.0800</b>
<b>Classe</b>	<b>CE-D</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	2 760.7650
Nombre d'actions émises	27 702.5850
Nombre d'actions remboursées	0.0000
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>30 463.3500</b>
<b>Classe</b>	<b>CU-A</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	59 472.0900
Nombre d'actions émises	49 562.1200
Nombre d'actions remboursées	-1 355.0000
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>107 679.2100</b>
<b>Classe</b>	<b>RC-A</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	45 219.3630
Nombre d'actions émises	15 589.5850
Nombre d'actions remboursées	-1 750.0000
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>59 058.9480</b>
<b>Classe</b>	<b>RE-A</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	543 879.7270
Nombre d'actions émises	457 110.7300
Nombre d'actions remboursées	-154 351.7640
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>846 638.6930</b>
<b>Classe</b>	<b>RE-D</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	13 390.3740
Nombre d'actions émises	9 096.6670
Nombre d'actions remboursées	-7 531.9910
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>14 955.0500</b>
<b>Classe</b>	<b>RG-A</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	0.0000
Nombre d'actions émises	12 715.0000
Nombre d'actions remboursées	-50.0000
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>12 665.0000</b>
<b>Classe</b>	<b>RU-A</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	10 665.4610
Nombre d'actions émises	21 545.9770
Nombre d'actions remboursées	-10 182.5990
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>22 028.8390</b>
<b>Classe</b>	<b>VC-AP</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	111 551.6330
Nombre d'actions émises	13 050.0000
Nombre d'actions remboursées	-12 468.0670
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>112 133.5660</b>

<b>Classe</b>	<b>VE-AP</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	1 778 205.1090
Nombre d'actions émises	741 131.6470
Nombre d'actions remboursées	-870 461.4270
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>1 648 875.3290</b>
<b>Classe</b>	<b>VE-DP</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	270 049.0400
Nombre d'actions émises	230 196.2310
Nombre d'actions remboursées	-12 575.9400
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>487 669.3310</b>

## Distribution<sup>1</sup>

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
CC-D	1.8.2023	4.8.2023	CHF	1.00
CC-D	7.11.2023	10.11.2023	CHF	1.1029
CC-D	30.1.2024	2.2.2024	CHF	1.1263
CC-D	29.4.2024	3.5.2024	CHF	1.1996
CE-D	1.8.2023	4.8.2023	EUR	1.00
CE-D	7.11.2023	10.11.2023	EUR	1.0972
CE-D	30.1.2024	2.2.2024	EUR	1.1656
CE-D	29.4.2024	3.5.2024	EUR	1.1741
RE-D	1.8.2023	4.8.2023	EUR	0.86
RE-D	7.11.2023	10.11.2023	EUR	0.9394
RE-D	30.1.2024	2.2.2024	EUR	1.0112
RE-D	29.4.2024	3.5.2024	EUR	1.0203
VE-DP	1.8.2023	4.8.2023	EUR	0.81
VE-DP	7.11.2023	10.11.2023	EUR	0.8915
VE-DP	30.1.2024	2.2.2024	EUR	0.5271
VE-DP	29.4.2024	3.5.2024	EUR	1.0259

<sup>1</sup> Voir note 4

## Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 avril 2024

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) value non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
--------------	----------------------	---	-------------------------------

### Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs

#### Titres adossés à des actifs, taux variable

EUR				
EUR	ALME LOAN FUNDING-REG-S 3M EURIBOR+165BP 18-15.01.32	2 000 000.00	1 998 471.20	0.35
EUR	ARES EUROPEAN CLO X DAC-REG-S 3M EURIBOR+501BP 18-15.10.31	1 600 000.00	1 584 681.60	0.27
EUR	ARMADA EURO CLO II DAC-REG-S 3M EURO0+482BP 18-15.11.31	1 200 000.00	1 201 194.00	0.21
EUR	AVOCA CLO XIX DAC-REG-S 3M EURIBOR+320BP 18-15.10.31	3 000 000.00	3 015 660.00	0.52
EUR	AVOCA CLO XIX DAC-REG-S 3M EURIBOR+697BP 18-15.10.31	800 000.00	788 621.60	0.14
EUR	AVOCA CLO XV DAC-REG-S 3M EURO0+413BP 18-15.04.31	795 000.00	779 113.83	0.13
EUR	AVOCA CLO XVI DAC-REG-S 3M EURIBOR+320BP 18-15.07.31	2 000 000.00	2 007 379.40	0.35
EUR	AVOCA CLO XVIII DAC-REG-S 3M EURO0+460BP 18-15.04.31	1 180 000.00	1 184 731.80	0.20
EUR	BLACKROCK EUROPEAN-REG-S 3M EURO+310BP 18-15.07.32	2 000 000.00	1 990 342.00	0.34
EUR	BOSPHORUS CLO IV DAC-REG-S 3M EURIBOR+260BP 18-15.12.30	4 000 000.00	4 008 460.00	0.69
EUR	CVC CORDATUS LOAN FD III DA-REG-S 3M EURO0+255BP 18-15.08.32	1 088 000.00	1 073 950.65	0.19
EUR	CVC CORDATUS LOAN FD DAC-REG-S 3M EURIBOR+200BP 21-24.05.32	750 000.00	738 777.45	0.13
EUR	GRIFFITH PARK CLO DAC-REG-S 3M EURO0+552BP 18-21.11.31	800 000.00	785 216.88	0.14
EUR	HARVEST CLO IX DAC-REG-S 3M EURO0+300BP 17-15.02.30	250 000.00	249 819.53	0.04
EUR	HARVEST CLO XI DAC-REG-S 3M EURO0+510BP 17-26.06.30	740 000.00	734 782.70	0.13
EUR	HARVEST CLO XXI DAC-REG-S 3M EURO0+619BP 19-15.07.31	2 000 000.00	1 994 564.00	0.35
EUR	JUBILEE CLO 2014-XI DAC-REG-S 3M EURO0+540BP 17-15.04.30	2 000 000.00	2 003 998.00	0.35
EUR	JUBILEE CLO 2014-XII DAC-REG-S 3M EURO0+502BP 17-15.04.30	2 000 000.00	1 976 630.00	0.34
EUR	MILLTOWN PARK CLO DAC-REG-S 3M EURIBOR+482BP 18-15.01.31	3 000 000.00	2 988 873.00	0.52
EUR	PALM SQU EUR CLO 2023-1 DAC-REG-S 3M EURO0+620BP 23-15.07.36	1 300 000.00	1 332 779.50	0.23
EUR	PALMER SQUARE EURO LOAN-REG-S 3M EURIBOR+220BP 21-15.04.31	2 500 000.00	2 465 879.50	0.43
EUR	PALMER SQUARE EUROPEAN-REG-S 3M EURIBOR+210BP 21-15.07.31	2 000 000.00	1 986 946.80	0.34
EUR	PALMER SQUARE EUROPEAN-REG-S 3M EURIBOR+305BP 21-15.07.31	2 000 000.00	1 933 930.40	0.34
EUR	PENTA CLO 4 DAC-REG-S 3M EURO0+465BP 18-17.12.30	400 000.00	402 290.80	0.07
EUR	PHOENIX PARK CLO DAC-REG-S 3M EURO0+526BP 18-29.10.31	2 800 000.00	2 750 896.40	0.48
EUR	ST PAUL'S CLO III-R DAC-REG-S 3M EURIBOR+160BP 18-15.01.32	3 850 000.00	3 739 024.14	0.65
EUR	VOYA EURO CLO I DAC-REG-S 3M EURO0+250BP 18-15.10.30	690 000.00	686 936.19	0.12
<b>Total EUR</b>			<b>46 403 951.37</b>	<b>8.05</b>

#### Total Titres adossés à des actifs, taux variable

**46 403 951.37** **8.05**

#### Notes, taux fixe

EUR				
EUR	AIR FRANCE-KLM-REG-S 3.875000% 21-01.07.26	3 900 000.00	3 875 472.90	0.67
EUR	AIR FRANCE-KLM-REG-S 8.125000% 23-31.05.28	3 200 000.00	3 601 344.00	0.62
EUR	ALTICE FRANCE SA-FRANCE-REG-S 4.250000% 21-15.10.29	500 000.00	327 030.00	0.06
EUR	ARD FINANCE SA-REG-S (PIK) 5.000000% 19-30.06.27	2 000 000.00	463 830.00	0.08
EUR	ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE -REG-S 3.000000% 21-01.09.29	1 845 000.00	1 488 086.59	0.26
EUR	ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL-REG-S 1.875000% 20-01.02.28	3 200 000.00	2 899 523.20	0.50
EUR	BELDEN INC-REG-S 3.375000% 21-15.07.31	2 000 000.00	1 836 620.00	0.32
EUR	BLITZ F18-674 GMBH-REG-S 6.000000% 18-30.07.26	8 450 000.00	7 445 640.62	1.29
EUR	DUFREY ONE BV-REG-S 2.000000% 19-15.02.27	1 500 000.00	1 417 626.00	0.25
EUR	FOOD SERVICE PROJECT-REG-S 5.500000% 22-21.01.27	6 300 000.00	6 302 142.00	1.09
EUR	GRIFOLS SA-REG-S 1.625000% 19-15.02.25	1 000 000.00	977 500.00	0.17
EUR	GRIFOLS SA-REG-S 3.875000% 21-15.10.28	1 000 000.00	794 338.00	0.14
EUR	ILIAD HOLDING SASU-REG-S 5.125000% 21-15.10.26	3 250 000.00	3 251 089.00	0.56
EUR	ILIAD SA-REG-S 5.375000% 24-02.05.31	4 500 000.00	4 486 135.50	0.78
EUR	INEOS QUATTRO FINANCE 2 PLC-REG-S 8.500000% 23-15.03.29	2 000 000.00	2 096 976.00	0.36
EUR	INTL CONSOLIDATED AIRLINES GP-REG-S 3.750000% 21-25.03.29	2 300 000.00	2 256 760.00	0.39
EUR	IQVIA INC-REG-S 2.875000% 20-15.06.28	1 500 000.00	1 418 910.00	0.25
EUR	KAIXO BONDCO TELECOM SA-REG-S 5.125000% 21-30.09.29	2 000 000.00	1 924 696.00	0.33
EUR	KRONOS INTERNATIONAL INC-REG-S 3.750000% 17-15.09.25	394 000.00	387 878.02	0.07
EUR	NEXANS SA-REG-S 5.500000% 23-05.04.28	1 800 000.00	1 894 374.00	0.33
EUR	NH HOTEL GROUP SA-REG-S 4.000000% 21-02.07.26	4 200 000.00	4 184 367.60	0.73
EUR	NIDDA BONDCO GMBH-REG-S 5.000000% 17-30.09.25	700 000.00	694 563.10	0.12
EUR	NIDDA HEALTHCARE HOLDING GMBH-REG-S 7.500000% 22-21.08.26	5 500 000.00	5 685 218.00	0.99
EUR	OI EUROPEAN GROUP BV-REG-S 6.250000% 23-15.05.28	1 200 000.00	1 252 272.00	0.22
EUR	TELECOM ITALIA SPA/MILANO-REG-S 6.875000% 23-15.02.28	4 625 000.00	4 848 165.50	0.84
EUR	TITAN HOLDINGS II BV-REG-S 5.125000% 21-15.07.29	3 000 000.00	2 682 558.00	0.46
EUR	TK ELEVATOR HOLDCO GMBH-REG-S 6.625000% 20-15.07.28	2 500 000.00	2 148 336.00	0.37
EUR	TUI CRUISES GMBH-REG-S 6.500000% 21-15.05.26	3 000 000.00	3 041 250.00	0.53
EUR	VERISURE HOLDING AB-REG-S 9.250000% 22-15.10.27	800 000.00	851 000.00	0.15
EUR	VERISURE MIDHOLDING AB-REG-S 5.250000% 21-15.02.29	3 760 000.00	3 632 859.36	0.63
EUR	WEBUILD SPA-REG-S 3.875000% 22-28.07.26	1 800 000.00	1 781 928.00	0.31
<b>Total EUR</b>			<b>79 958 489.39</b>	<b>13.87</b>

#### GBP

GBP	AA BOND CO LTD-REG-S 6.500000% 21-31.01.26	660 000.00	766 235.92	0.13
GBP	CONSTELLATION AUTOMOTIVE FINANCI-REG-S 4.875000% 21-15.07.27	2 500 000.00	2 422 033.42	0.42
GBP	CPUK FINANCE LTD-REG-S 6.500000% 20-28.08.26	3 500 000.00	4 056 937.31	0.70
GBP	GATWICK AIRPORT FINANCE PLC-REG-S 4.375000% 21-07.04.26	3 300 000.00	3 733 555.07	0.65

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection  
Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2024

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) value non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
GBP JERROLD FINCO PLC-REG-S 7.87500% 24-15.04.30	2 800 000.00	3 240 608.46	0.56
GBP RAC BOND CO PLC-REG-S 5.25000% 21-04.11.27	4 300 000.00	4 764 606.52	0.83
GBP VIRGIN MEDIA SECURED FINANCE PLC-REG-S 5.25000% 19-15.05.29	2 000 000.00	2 131 248.89	0.37
<b>Total GBP</b>		<b>21 115 225.59</b>	<b>3.66</b>
<b>Total Notes, taux fixe</b>		<b>101 073 714.98</b>	<b>17.53</b>
<b>Notes, taux variable</b>			
<b>EUR</b>			
EUR ABERTIS INFRA FINANCE BV-REG-S-SUB 3.248%/VAR 20-PRP	5 000 000.00	4 867 480.00	0.84
EUR ABERTIS INFRA FINANCE BV-REG-S-SUB 2.625%/VAR 20-PRP	500 000.00	464 987.50	0.08
EUR ACCOR SA-REG-S-SUB 2.625%/VAR 19-PRP	3 200 000.00	3 146 160.00	0.55
EUR ACCOR SA-REG-S-SUB 7.250%/VAR 23-PRP	3 000 000.00	3 295 305.00	0.57
EUR BNP PARIBAS SA-REG-S-SUB COCO 6.875%/VAR 22-PRP	4 800 000.00	4 999 574.40	0.87
EUR CAIXABANK SA-REG-S-SUB COCO 7.500%/VAR 24-PRP	2 000 000.00	2 077 692.00	0.36
EUR CEDACRI MERGECO SPA-REG-S 3M EURIBOR+462.5BP 21-15.05.28	6 636 000.00	6 633 511.50	1.15
EUR COOPERATIEVE RABOBANK UA-REG-S-SUB 4.375%/VAR 20-PRP	2 000 000.00	1 903 750.00	0.33
EUR ENERGIAS DE PORTUGAL SA-REG-S-SUB 1.875%/VAR 21-02.08.81	1 000 000.00	942 905.00	0.16
EUR FIBER BIDCO SPA-REG-S 3M EURIBOR+400BP 24-15.01.30	2 100 000.00	2 115 109.50	0.37
EUR IBERDROLA INTERNATIONAL BV-REG-S 2.250%/VAR 20-PRP	3 000 000.00	2 683 173.00	0.47
EUR INTERNATIONAL DESIGN GRP-REG-S 3M EURIBOR+425BP 21-15.05.26	3 600 000.00	3 603 261.60	0.62
EUR KAPLA HOLDING SAS-REG-S 3M EURIBOR+350BP 24-31.07.30	2 500 000.00	2 510 250.00	0.44
EUR TELEFONICA EUROPE BV-REG-S-SUB 7.125%/VAR 22-PRP	2 500 000.00	2 714 062.50	0.47
EUR TELEFONICA EUROPE BV-REG-S-SUB 5.752%/VAR 24-PRP	5 000 000.00	5 039 500.00	0.87
EUR VEOLIA ENVIRONNEMENT SA-REG-S-SUB 2.500%/VAR 20-PRP	2 000 000.00	1 806 152.00	0.31
EUR VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE-REG-S-SUB 7.500%/VAR 23-PRP	1 800 000.00	1 941 093.36	0.34
EUR VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE-REG-S-SUB 7.875%/VAR 23-PRP	1 400 000.00	1 572 618.60	0.27
<b>Total EUR</b>		<b>52 316 585.96</b>	<b>9.07</b>
<b>SEK</b>			
SEK VERISURE MIDHOLDING AB-REG-S 3M STIB+575BP 21-15.02.29	30 000 000.00	2 608 570.15	0.45
<b>Total SEK</b>		<b>2 608 570.15</b>	<b>0.45</b>
<b>USD</b>			
USD SOCIETE GENERALE SA-144A-SUB COCO 9.375%/VAR 22-PRP	1 000 000.00	954 233.34	0.17
<b>Total USD</b>		<b>954 233.34</b>	<b>0.17</b>
<b>Total Notes, taux variable</b>		<b>55 879 389.45</b>	<b>9.69</b>
<b>Medium Term notes, taux fixe</b>			
<b>EUR</b>			
EUR MUNDYS SPA-REG-S 4.75000% 24-24.01.29	4 200 000.00	4 282 693.80	0.74
EUR SCHAEFFLER AG-REG-S 4.50000% 24-14.08.26	1 200 000.00	1 211 058.00	0.21
EUR SCHAEFFLER AG-REG-S 4.75000% 24-14.08.29	1 800 000.00	1 824 764.40	0.32
EUR TDC NET A/S-REG-S 5.18600% 24-02.08.29	500 000.00	501 267.00	0.09
EUR VALEO SA-REG-S 5.37500% 22-28.05.27	2 500 000.00	2 565 645.00	0.44
EUR VIVION INVESTMENTS SARL-REG-S (PIK) STEP UP/DOWN 23-31.08.28	1 600 000.00	1 376 074.37	0.24
EUR VIVION INVESTMENTS SARL-REG-S PIK STEP-UP/DOWN 23-28.02.29	180 000.00	154 723.53	0.03
EUR ZF EUROPE FINANCE BV-REG-S 6.12500% 23-13.03.29	2 200 000.00	2 314 235.00	0.40
EUR ZF FINANCE GMBH-REG-S 5.75000% 23-03.08.26	1 800 000.00	1 852 839.00	0.32
<b>Total EUR</b>		<b>16 083 300.10</b>	<b>2.79</b>
<b>GBP</b>			
GBP AA BOND CO LTD-REG-S 8.45000% 23-31.01.28	2 500 000.00	3 078 775.41	0.53
<b>Total GBP</b>		<b>3 078 775.41</b>	<b>0.53</b>
<b>Total Medium Term notes, taux fixe</b>		<b>19 162 075.51</b>	<b>3.32</b>
<b>Medium Term notes, taux variable</b>			
<b>EUR</b>			
EUR CREDIT AGRICOLE SA-SUB-REG-S COCO 7.250%/VAR 23-PRP	3 100 000.00	3 246 707.50	0.56
EUR EDP - ENERGIAS DE PORT SA-REG-S-SUB 5.943%/VAR 23-23.04.83	3 300 000.00	3 446 592.60	0.60
EUR IBERDROLA FINANZAS SA-REG-S-SUB 4.871%/VAR 24-PRP	4 000 000.00	4 018 696.00	0.70
EUR SOCIETE GENERALE SA-SUB-REG-S 7.875%/VAR 23-PRP	2 000 000.00	2 063 500.00	0.36
<b>Total EUR</b>		<b>12 775 496.10</b>	<b>2.22</b>
<b>Total Medium Term notes, taux variable</b>		<b>12 775 496.10</b>	<b>2.22</b>
<b>Obligations, taux fixe</b>			
<b>CHF</b>			
CHF DUFREY ONE BV-REG-S 3.62500% 21-15.04.26	5 450 000.00	5 608 556.54	0.97
<b>Total CHF</b>		<b>5 608 556.54</b>	<b>0.97</b>

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) valeur non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
<b>EUR</b>			
EUR ALBION FINANCING-REG-S 5.25000% 21-15.10.26	2 000 000.00	2 007 140.00	0.35
EUR ALTICE FRANCE-REG-S 3.37500% 19-15.01.28	2 400 000.00	1 588 872.00	0.28
EUR ALTICE FRANCE-REG-S 4.12500% 20-15.01.29	2 594 000.00	1 697 565.48	0.29
EUR BANIJAY GROUP SAS-REG-S 6.50000% 20-01.03.26	3 745 000.00	3 767 777.09	0.65
EUR BELDEN INC-REG-S-SUB 3.37500% 17-15.07.27	1 000 000.00	968 672.00	0.17
EUR BELDEN INC-REG-S-SUB 3.87500% 18-15.03.28	2 204 000.00	2 155 071.20	0.37
EUR BIRKENSTOCK FINANCING SARL-REG-S 5.25000% 21-30.04.29	3 500 000.00	3 516 016.00	0.61
EUR CERVED GROUP SPA-REG-S 6.00000% 22-15.02.29	2 000 000.00	1 865 240.00	0.32
EUR CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL GMBH-REG-S 7.50000% 23-15.05.30	1 250 000.00	1 315 098.75	0.23
EUR CTEC II GMBH-REG-S 5.25000% 22-15.02.30	2 000 000.00	1 788 940.00	0.31
EUR EC FINANCE PLC-REG-S 3.00000% 21-15.10.26	1 867 000.00	1 813 402.17	0.31
EUR EG GLOBAL FINANCE PLC-REG-S 11.00000% 23-30.11.28	3 400 000.00	3 501 575.00	0.61
EUR EIRCOM FINANCE DAC-REG-S 3.50000% 19-15.05.26	2 500 000.00	2 428 160.00	0.42
EUR EMERIA SASU-REG-S 7.75000% 23-31.03.28	4 890 000.00	4 731 686.25	0.82
EUR ENERGIZER GAMMA ACQUISITION BV-REG-S 3.50000% 21-30.06.29	4 500 000.00	4 029 420.87	0.70
EUR FORVIA SE-REG-S 5.50000% 24-15.06.31	3 500 000.00	3 567 900.00	0.62
EUR FORVIA SE-REG-S 7.25000% 22-15.06.26	1 000 000.00	1 050 230.00	0.18
EUR HOUSE OF HR GROUP BV-REG-S 9.00000% 22-03.11.29	3 000 000.00	3 096 510.00	0.54
EUR ILIAD SA-REG-S 5.37500% 22-14.06.27	2 000 000.00	2 041 338.00	0.35
EUR INEOS FINANCE PLC-REG-S 6.37500% 24-15.04.29	4 200 000.00	4 234 125.00	0.73
EUR INTER MEDIA AND COMMUNICATION-REG-S 6.75000% 22-09.02.27	8 000 000.00	7 889 528.00	1.37
EUR INTERNATIONAL DESIGN GROUP SPA-REG-S 10.00000% 23-15.11.28	3 300 000.00	3 386 499.60	0.59
EUR IPD 3 BV-REG-S 8.00000% 23-15.06.28	4 100 000.00	4 353 482.50	0.76
EUR KANE BIDCO LTD-REG-S 5.00000% 22-15.02.27	3 500 000.00	3 404 625.00	0.59
EUR KRONOS INTERNATIONAL INC-REG-S 9.50000% 24-15.03.29	3 385 000.00	3 621 130.83	0.63
EUR LA FINANCIERE ATALIAN SASU 8.50000% 24-30.06.28	779 856.00	515 500.41	0.09
EUR LORCA TELECOM BONDSCO SAU-REG-S 4.00000% 20-18.09.27	4 300 000.00	4 201 207.50	0.73
EUR LOXAM SAS-REG-S 6.37500% 23-31.05.29	3 000 000.00	3 105 657.00	0.54
EUR MATTERHORN TELECOM SA-REG-S 3.12500% 19-15.09.26	1 000 000.00	976 250.00	0.17
EUR MOTION FINCO SARL-REG-S 7.37500% 23-15.06.30	6 200 000.00	6 466 600.00	1.12
EUR NEOPHARMED GENTILI SPA-REG-S 7.12500% 24-08.04.30	3 900 000.00	3 917 589.00	0.68
EUR NIDDA BONDSCO GMBH-REG-S 7.25000% 18-30.09.25	1 900 000.00	1 297 957.48	0.23
EUR PRIMO WATER HOLDINGS INC-REG-S 3.87500% 20-31.10.28	6 500 000.00	6 262 490.00	1.09
EUR ROSSINI SARL-REG-S 6.75000% 18-30.10.25	2 000 000.00	2 003 170.00	0.35
EUR SCIL IV LLC / SCIL USA HLDNGS LLC-REG-S 9.50000% 23-15.07.28	2 350 000.00	2 553 223.30	0.44
EUR SHIBA BIDCO SPA-REG-S 4.50000% 21-31.10.28	3 000 000.00	2 880 168.00	0.50
EUR SPECTRUM BRANDS INC-REG-S 4.00000% 16-01.10.26	4 950 000.00	4 906 989.45	0.85
EUR SUPERIOR INDUSTRIES INTERNATIONAL-REG-S 6.00000% 17-15.06.25	4 400 000.00	4 235 765.60	0.73
EUR TEAMSYSYSTEM SPA-REG-S 3.50000% 21-15.02.28	1 700 000.00	1 621 470.20	0.28
EUR TEICHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT-REG-S 5.37500% 24-15.07.29	6 000 000.00	6 036 750.00	1.05
EUR UNITED GROUP BV-REG-S 4.62500% 21-15.08.28	750 000.00	718 125.00	0.12
EUR UNITED GROUP BV-REG-S 5.25000% 22-01.02.30	750 000.00	720 000.00	0.12
EUR VERISURE HOLDING AB-REG-S 3.87500% 20-15.07.26	1 000 000.00	992 447.00	0.17
EUR VERTICAL MIDCO GMBH-REG-S 4.37500% 20-15.07.27	4 500 000.00	4 318 892.99	0.75
<b>Total EUR</b>		<b>131 550 258.67</b>	<b>22.81</b>
<b>GBP</b>			
GBP B&M EUROPEAN VALUE RETAIL SA-REG-S 8.12500% 23-15.11.30	2 000 000.00	2 498 737.49	0.43
GBP CD&R FIREFLY BIDCO PLC-REG-S 8.62500% 24-30.04.29	4 000 000.00	4 671 102.10	0.81
GBP GALAXY BIDCO LTD-REG-S 6.50000% 19-31.07.26	2 000 000.00	2 312 549.20	0.40
GBP GTCR W-2 MERGER SUB LLC / GTCR-REG-S 8.50000% 23-15.01.31	1 250 000.00	1 563 906.65	0.27
GBP HEATHROW FINANCE PLC-REG-S STEP-UP/DOWN 17-01.03.2027	1 383 000.00	1 519 219.89	0.26
GBP HEATHROW FINANCE PLC-REG-S 6.62500% 24-01.03.31	3 700 000.00	4 232 291.59	0.73
GBP JERROLD FINCO PLC-REG-S 5.25000% 21-15.01.27	4 000 000.00	4 469 043.68	0.78
GBP KANE BIDCO LTD-REG-S 6.50000% 22-15.02.27	3 760 000.00	4 260 867.76	0.74
GBP VIRGIN MEDIA SECURED FINANCE PLC-REG-S 4.12500% 20-15.08.30	2 025 000.00	1 964 780.48	0.34
GBP VIRGIN MEDIA VENDOR FINANCING-REG-S 4.87500% 20-15.07.28	1 700 000.00	1 782 058.00	0.31
GBP ZENITH FINCO PLC-REG-S 6.50000% 22-30.06.27	1 500 000.00	1 300 397.44	0.23
<b>Total GBP</b>		<b>30 574 954.28</b>	<b>5.30</b>
<b>Total Obligations, taux fixe</b>		<b>167 733 769.49</b>	<b>29.08</b>
<b>Obligations, taux variable</b>			
<b>EUR</b>			
EUR APCOA PARKING HOLDINGS GM-REG-S 3M EURIBOR+500BP 21-15.01.27	2 070 000.00	2 080 625.31	0.36
EUR APOLLO SWEDISH BIDCO AB-REG-S 3M EURIBOR+500BP 23-05.07.29	4 100 000.00	4 143 562.50	0.72
EUR ARENA LUXEMBOURG FIN SARL-REG-S 3M EURIBOR+200BP 20-01.02.27	1 900 000.00	1 883 603.25	0.33
EUR BURGER KING FRANCE SAS-REG-S 3M EURIBOR+475BP 21-01.11.26	5 240 000.00	5 283 780.20	0.92
EUR CERVED GROUP SPA-REG-S 3M EURIBOR+525BP 22-15.02.29	6 610 000.00	6 379 476.25	1.11
EUR CHEPLAPHARM ARZTEL GMBH-REG-S 3M EURIBOR+475BP 23-15.05.30	6 705 000.00	6 802 812.54	1.18
EUR DEUTSCHE LUFTHANSA AG-REG-S-SUB 5.125%VAR 15-12.08.75	1 000 000.00	986 376.00	0.17
EUR GALAXY BIDCO LTD-REG-S 3M EURIBOR+500BP 19-31.07.26	4 978 000.00	5 009 087.61	0.87
EUR GUALA CLOSURES SPA-REG-S 3M EURIBOR+400BP 23-29.06.29	1 000 000.00	1 004 379.00	0.17
EUR IMA INDUSTRIA MACCHINE-REG-S 3M EURIBOR+375BP 24-15.04.29	3 550 000.00	3 596 948.75	0.62

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection  
Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2024

L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) value non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
EUR IPD 3 BV-REG-S 3M EURIBOR+475BP 23-15.06.28	3 000 000.00	3 025 167.00	0.52
EUR LEASEPLAN CORPORATION NV-REG-S-SUB 7.375%/WAR 19-PRP	3 080 000.00	3 087 700.00	0.53
EUR LION/POLARIS LUX 4 SA-REG-S 3M EURIBOR+400BP 21-01.07.26	4 003 000.00	4 022 174.37	0.70
EUR NEOPHARMED GENTILI SPA-REG-S 3M EURIBOR+425BP 24-08.04.30	6 300 000.00	6 343 962.66	1.10
EUR PLT VII FINANCE SARL-REG-S 3M LIBOR+462.5BP 20-05.01.26	6 500 000.00	6 528 437.50	1.13
EUR Q-PARK HOLDING I BV-REG-S 3M EURIBOR+200BP 20-01.03.26	5 700 000.00	5 721 375.00	0.99
EUR ROSSINI SARL-REG-S 3M EURIBOR+387.5BP 19-30.10.25	6 860 000.00	6 883 982.56	1.19
EUR SCIL IV / SCIL USA REG-S 3M EURIBOR+437.5BP 21-01.11.26	2 500 000.00	2 513 750.00	0.44
EUR SISAL PAY SPA-REG-S 3M EURIBOR+387.5BP 19-17.12.26	8 800 000.00	8 811 000.00	1.53
EUR TEAMSYSYSTEM SPA-REG-S 3M EURIBOR+371BP 21-15.02.28	8 900 000.00	8 932 930.00	1.55
EUR TRIVULM PACKAGING FIN BV-REG-S 3M EURIBOR+375BP 19-15.08.26	6 485 000.00	6 516 504.13	1.13
EUR UNITED GROUP BV-REG-S 3M EURIBOR+425BP 24-15.02.31	5 000 000.00	5 015 625.00	0.87
<b>Total EUR</b>		<b>104 573 259.63</b>	<b>18.13</b>
<b>Total Obligations, taux variable</b>		<b>104 573 259.63</b>	<b>18.13</b>
<b>Obligations du Trésor, taux fixe</b>			
<b>USD</b>			
USD AMERICA, UNITED STATES OF 4.00000% 22-31.10.29	2 000 000.00	1 805 441.91	0.31
USD AMERICA, UNITED STATES OF 3.87500% 23-31.12.29	2 000 000.00	1 792 217.09	0.31
USD AMERICA, UNITED STATES OF 3.50000% 23-30.04.30	2 000 000.00	1 752 871.47	0.31
USD AMERICA, UNITED STATES OF 3.37500% 23-15.05.33	2 000 000.00	1 690 729.48	0.29
USD AMERICA, UNITED STATES OF 3.75000% 23-30.06.30	7 000 000.00	6 210 106.38	1.08
<b>Total USD</b>		<b>13 251 366.33</b>	<b>2.30</b>
<b>Total Obligations du Trésor, taux fixe</b>		<b>13 251 366.33</b>	<b>2.30</b>
<b>Obligations convertibles, coupon zéro</b>			
<b>EUR</b>			
EUR NEXI SPA-REG-S 0.00000% 21-24.02.28	3 300 000.00	2 797 523.50	0.49
<b>Total EUR</b>		<b>2 797 523.50</b>	<b>0.49</b>
<b>Total Obligations convertibles, coupon zéro</b>		<b>2 797 523.50</b>	<b>0.49</b>
<b>Total Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>		<b>523 650 546.36</b>	<b>90.81</b>
<b>Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée</b>			
<b>Eurobillets de trésorerie, coupon zéro</b>			
<b>EUR</b>			
EUR EL CORTE INGLÉS SA ECP 0.00000% 23.04.24-28.05.24	5 000 000.00	4 986 199.50	0.87
EUR MASMOVIL IBERCOM SA ECP 0.00000% 14.11.23-14.05.24	4 000 000.00	3 992 947.20	0.69
EUR MASMOVIL IBERCOM SA ECP 0.00000% 15.12.23-12.06.24	9 000 000.00	8 942 877.90	1.55
<b>Total EUR</b>		<b>17 922 024.60</b>	<b>3.11</b>
<b>Total Eurobillets de trésorerie, coupon zéro</b>		<b>17 922 024.60</b>	<b>3.11</b>
<b>Total des Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée</b>		<b>17 922 024.60</b>	<b>3.11</b>
<b>OPCVM/autres OPCs au sens de l'article 41 (1) e) de la loi amendée luxembourgeoise du 17 décembre 2010</b>			
<b>Fonds d'investissement, de type ouvert</b>			
<b>France</b>			
EUR AMUNDI 3 M FCP-I- 3 DECIMALES-CAP	6.95	7 590 976.85	1.31
EUR GROUPAMA ASSET MGMT GROUPAMA TRESORERIE-4 DECIMALES-CAP	169.40	7 082 960.73	1.23
<b>Total France</b>		<b>14 673 937.58</b>	<b>2.54</b>
<b>Luxembourg</b>			
EUR BNP PARIBAS INSTICASH SICAV-I-EUR-CAPITALISATION	63 653.13	6 670 058.52	1.16
<b>Total Luxembourg</b>		<b>6 670 058.52</b>	<b>1.16</b>
<b>Total Fonds d'investissement, de type ouvert</b>		<b>21 343 996.10</b>	<b>3.70</b>
<b>Total OPCVM/autres OPCs au sens de l'article 41 (1) e) de la loi amendée luxembourgeoise du 17 décembre 2010</b>		<b>21 343 996.10</b>	<b>3.70</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>		<b>562 916 567.06</b>	<b>97.62</b>

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) value non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
--------------	----------------------	---	-------------------------------

## Instruments dérivés

### Instruments dérivés admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs

#### Contrats à terme sur obligations

EUR	EURO-SCHATZ FUTURE 06.06.24	40.00	-25 000.00	0.00
<b>Total Contrats à terme sur obligations</b>			<b>-25 000.00</b>	<b>0.00</b>

<b>Total Instruments dérivés admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>			<b>-25 000.00</b>	<b>0.00</b>
---	--	--	-------------------	-------------

<b>Total Instruments dérivés</b>			<b>-25 000.00</b>	<b>0.00</b>
----------------------------------	--	--	-------------------	-------------

### Contrats de change à terme

#### Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité

EUR	3 799 332.57	GBP	3 257 593.34	23.5.2024	-12 648.59	0.00
EUR	2 694 620.76	SEK	30 594 390.00	23.5.2024	87 478.93	0.02
EUR	5 647 894.85	CHF	5 489 866.75	23.5.2024	41 014.66	0.01
EUR	44 782 710.60	GBP	38 351 510.31	23.5.2024	-95 584.39	-0.02
EUR	14 166 444.69	USD	15 508 262.00	23.5.2024	-324 978.11	-0.06
EUR	2 755 582.51	GBP	2 366 820.42	23.5.2024	-14 031.10	0.00
EUR	3 287 762.79	GBP	2 818 727.26	23.5.2024	-10 664.64	0.00
CHF	24 418 383.59	EUR	25 142 657.27	25.6.2024	-147 402.26	-0.03
USD	15 942 107.94	EUR	14 862 970.71	25.6.2024	12 904.03	0.00
GBP	1 282 731.81	EUR	1 488 941.21	25.6.2024	10 252.48	0.00
CHF	50 003.30	EUR	51 485.55	25.6.2024	-300.95	0.00
EUR	41 410.97	CHF	40 350.75	25.6.2024	106.95	0.00
CHF	26 587.50	EUR	27 296.30	25.6.2024	-80.68	0.00
EUR	27 189.52	CHF	26 587.50	2.5.2024	77.75	0.00
EUR	19 171.87	CHF	18 770.00	6.5.2024	30.13	0.00
USD	55 678.50	EUR	51 853.83	25.6.2024	100.80	0.00
CHF	18 770.00	EUR	19 241.60	25.6.2024	-28.17	0.00
<b>Total Contrats de change à terme</b>					<b>-453 753.16</b>	<b>-0.08</b>

<b>Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme et autres actifs liquides</b>			<b>13 102 643.08*</b>	<b>2.27</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>			<b>1 118 332.81</b>	<b>0.19</b>
<b>Total des actifs nets</b>			<b>576 658 789.79</b>	<b>100.00</b>

\* Au 30 avril 2024, un montant de 440 902.17 EUR est utilisé en tant que collatéral pour la contrepartie UBS Europe SE.

# LUXEMBOURG SELECTION FUND

## – Solar & Sustainable Energy Fund

### Comparaison sur 3 ans

Date	ISIN	30.4.2024	30.4.2023	30.4.2022
Actifs nets du compartiment en EUR		20 078 464.17	45 070 609.62	31 697 366.30
<b>Classe A1</b>	<b>LU0405846410</b>			
Actions en circulation		133 707.4580	254 308.5830	161 771.2830
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		128.04	160.74	162.97
<b>Classe A2</b>	<b>LU0405860593</b>			
Actions en circulation		923.8000	975.0710	1 267.7930
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		3 092.46	3 870.32	3 888.44
<b>Classe A3</b>	<b>LU0405863852</b>			
Actions en circulation		512.8700	1 703.8980	1 625.8980
Valeur nette d'inventaire par action en USD		211.17	270.68	262.41

### Performance

	Monnaie	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Classe A1	EUR	-19.9%	-1.4%	23.3%
Classe A2	EUR	-19.3%	-0.5%	23.9%
Classe A3	USD	-22.0%	3.2%	8.8%

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.  
 Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats d'actions.  
 Les données concernant la performance ne sont pas auditées.  
 Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

### Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % des actifs nets	
Chine	23.64
Canada	21.54
Brésil	8.05
Etats-Unis	7.14
Espagne	5.20
Italie	4.96
Portugal	3.91
Grande-Bretagne	3.70
Autriche	3.53
Chili	3.29
Australie	2.46
Jersey	2.04
Nouvelle-Zélande	1.68
Belgique	1.26
Norvège	1.00
<b>Total</b>	<b>93.40</b>

Répartition économique en % des actifs nets	
Alimentation en eau & énergie	39.24
Métaux & pierres précieuses	16.11
Métaux non ferreux	13.62
Industrie minière, charbon & acier	10.76
Chimie	6.22
Electronique & semiconducteurs	2.62
Divers services	2.46
Sociétés financières et sociétés de participation	2.37
<b>Total</b>	<b>93.40</b>



## Etat des actifs nets

	EUR
<b>Actif</b>	<b>30.4.2024</b>
Portefeuille-titres, coût d'acquisition	20 987 640.60
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-2 234 261.05
<b>Total portefeuille-titres (note 1)</b>	<b>18 753 379.55</b>
Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme	1 221 081.59
Créances sur dividendes	112 940.82
Créances diverses	27 795.66
<b>Total Actif</b>	<b>20 115 197.62</b>
<b>Passif</b>	
Intérêts à payer sur découvert bancaire	-136.30
Provisions pour commission de conseil en investissements (note 2)	-29 871.60
Provisions pour commission de société de gestion (note 2)	-408.88
Provisions pour commission pour agent administratif central (note 2)	-2 459.05
Provisions pour frais de banque dépositaire (note 2)	-2 459.05
Provisions pour commission de distribution (note 2)	-250.00
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-729.90
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-418.67
<b>Total provisions</b>	<b>-36 597.15</b>
<b>Total Passif</b>	<b>-36 733.45</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>	<b>20 078 464.17</b>

## Etat des opérations

	EUR
<b>Revenus</b>	<b>1.5.2023-30.4.2024</b>
Intérêts sur actifs liquides	110 678.09
Dividendes	630 210.64
Revenus nets sur prêts de titres (note 14)	25 392.13
Autres revenus	42 126.33
<b>Total revenus</b>	<b>808 407.19</b>
<b>Charges</b>	
Commission de conseil en investissements (note 2)	-573 727.81
Commission de société de gestion (note 2)	-7 062.72
Commission pour agent administratif central (note 2)	-30 318.46
Frais de banque dépositaire (note 2)	-30 362.76
Commission de distribution (note 2)	-6 065.03
Taxe d'abonnement (note 3)	-8 809.09
Autres commissions et frais (note 2)	-39 435.26
Intérêts sur liquidités et découvert bancaire	-13 817.72
<b>Total charges</b>	<b>-709 598.85</b>
<b>Revenus (Pertes) net(te)s des investissements</b>	<b>98 808.34</b>
<b>Bénéfices (Pertes) réalisé(e)s (note 1)</b>	
Gain (Perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	-3 758 366.91
Gain (Perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	-3 286 251.79
Gain (Perte) de change réalisé(e)	42 033.23
<b>Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s</b>	<b>-7 002 585.47</b>
<b>Bénéfice (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>	<b>-6 903 777.13</b>
<b>Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)</b>	
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	-1 755 779.37
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur contrats financiers à terme	800 131.96
<b>Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées</b>	<b>-955 647.41</b>
<b>Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées</b>	<b>-7 859 424.54</b>

## Etat des variations des actifs nets

	EUR
	<b>1.5.2023-30.4.2024</b>
Actifs nets au début de l'exercice	45 070 609.62
Souscriptions	4 237 464.57
Rachats	-21 370 185.48
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-17 132 720.91
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	98 808.34
Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-7 002 585.47
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-955 647.41
Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées	-7 859 424.54
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>	<b>20 078 464.17</b>

## Evolution du nombre d'actions en circulation

	1.5.2023-30.4.2024
<b>Classe</b>	<b>A1</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	254 308 5830
Nombre d'actions émises	21 646.9510
Nombre d'actions remboursées	-142 248.0760
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>133 707.4580</b>
<b>Classe</b>	<b>A2</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	975.0710
Nombre d'actions émises	283.0000
Nombre d'actions remboursées	-334.2710
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>923.8000</b>
<b>Classe</b>	<b>A3</b>
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	1 703.8980
Nombre d'actions émises	0.0000
Nombre d'actions remboursées	-1 191.0280
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>512.8700</b>

## Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 avril 2024

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en EUR Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/ Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
--------------	--------------------	--	------------------------------

### Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs

#### Actions

##### Australie

AUD	PILBARA MINERALS L NPV	200 000.00	494 864.02	2.46
<b>Total Australie</b>			<b>494 864.02</b>	<b>2.46</b>

##### Autriche

EUR	VERBUND AG CLASS'A'NPV	10 000.00	708 500.00	3.53
<b>Total Autriche</b>			<b>708 500.00</b>	<b>3.53</b>

##### Belgique

EUR	UMICORE NPV	12 000.00	252 000.00	1.26
<b>Total Belgique</b>			<b>252 000.00</b>	<b>1.26</b>

##### Brésil

USD	COMPANHIA ENERGETICA DE MINAS SP ADR N-V PFD	400 000.00	918 638.85	4.57
USD	SIGMA LITHIUM CORP COM NPV	50 000.00	698 314.90	3.48
<b>Total Brésil</b>			<b>1 616 953.75</b>	<b>8.05</b>

##### Canada

CAD	LITHIUM AMERICAS A COM NPV	100 000.00	502 351.37	2.50
CAD	MAG SILVER CORP COM NPV	80 000.00	959 716.06	4.78
USD	PAN AMER SILVER COM NPV	50 000.00	897 633.38	4.47
CAD	SILVERCORP METALS COM NPV	150 000.00	469 292.97	2.34
CAD	WHEATON PRECIOUS M COM NPV	30 000.00	1 496 829.87	7.45
<b>Total Canada</b>			<b>4 325 823.65</b>	<b>21.54</b>

##### Chili

USD	SOCIEDAD QUIMICA MINERA DE CHI SPON ADR SER B	15 000.00	661 111.89	3.29
<b>Total Chili</b>			<b>661 111.89</b>	<b>3.29</b>

##### Chine

HKD	CHINA DATANG CORP CNY1.00 'H' SHARE	1 800 000.00	358 810.62	1.79
HKD	CHINA LONGYUAN POW 'H' CNY1	1 800 000.00	1 183 860.20	5.90
CNY	CHINA THREE GORGES RENEWAB-A	600 000.00	362 781.61	1.81
CNY	CHINA YANGTZE POWE 'A' CNY1	280 000.00	930 958.98	4.64
HKD	GANFENG LITHIUM CO 'H' CNY1	260 000.00	720 008.54	3.58
HKD	GOLDWIND SCIENCE & TECHNOLOGY CO LTD BR	1 400 000.00	526 398.82	2.62
CNY	MING YANG SMART EN A CNY1	180 000.00	227 647.40	1.13
HKD	TIANQI LITHIUM COR CNY1 H	120 000.00	435 442.83	2.17
<b>Total Chine</b>			<b>4 745 909.00</b>	<b>23.64</b>

##### Italie

EUR	ENEL EUR1	160 000.00	996 480.00	4.96
<b>Total Italie</b>			<b>996 480.00</b>	<b>4.96</b>

##### Jersey

AUD	ARCADIUM LITHIUM NPV CDI 1:1	100 000.00	409 542.64	2.04
<b>Total Jersey</b>			<b>409 542.64</b>	<b>2.04</b>

##### Nouvelle-Zélande

NZD	CONTACT ENERGY NPV	70 000.00	336 751.17	1.68
<b>Total Nouvelle-Zélande</b>			<b>336 751.17</b>	<b>1.68</b>

##### Norvège

NOK	SCATEC ASA NOK0.025	30 000.00	201 667.57	1.00
<b>Total Norvège</b>			<b>201 667.57</b>	<b>1.00</b>

##### Portugal

EUR	EDP ENERGIAS PORTU EUR1(REGD)	220 000.00	784 080.00	3.91
<b>Total Portugal</b>			<b>784 080.00</b>	<b>3.91</b>

##### Espagne

EUR	IBERDROLA SA EURO.75 (POST SUBDIVISION)	90 000.00	1 043 100.00	5.20
<b>Total Espagne</b>			<b>1 043 100.00</b>	<b>5.20</b>

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund  
Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2024

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) value non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
<b>Grande-Bretagne</b>			
GBP NATIONAL GRID ORD GBP0.12431289	60 000.00	743 603.29	3.70
<b>Total Grande-Bretagne</b>		<b>743 603.29</b>	<b>3.70</b>
<b>Etats-Unis</b>			
USD ALBEMARLE CORP COM USD0.01	5 000.00	586 892.59	2.93
USD HANNON ARMSTRONG S COM USD0.01	20 000.00	476 123.79	2.37
USD PIEDMONT LITHIUM I COM NPV	30 000.00	369 976.19	1.84
<b>Total Etats-Unis</b>		<b>1 432 992.57</b>	<b>7.14</b>
<b>Total Actions</b>		<b>18 753 379.55</b>	<b>93.40</b>
<b>Total Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>		<b>18 753 379.55</b>	<b>93.40</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>		<b>18 753 379.55</b>	<b>93.40</b>
<b>Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme et autres actifs liquides</b>		<b>1 221 081.59</b>	<b>6.08</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>		<b>104 003.03</b>	<b>0.52</b>
<b>Total des actifs nets</b>		<b>20 078 464.17</b>	<b>100.00</b>

# Notes aux états financiers

## Note 1 – Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement admis pour les fonds de placement au Luxembourg.

Les principales méthodes comptables utilisées se résument comme suit:

### a) Calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur liquidative des compartiments est déterminée chaque jour ouvrable.

La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment est égale à l'actif total de ce compartiment diminué de son passif. Elle est exprimée dans la devise du compartiment considéré, telle qu'indiquée dans le prospectus, et calculée chaque jour d'évaluation en divisant l'actif net total dudit compartiment par le nombre d'actions alors en circulation. La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment est déterminée chaque jour ouvrable sur la base du dernier cours connu (c.-à-d. du cours de clôture ou, si celui-ci ne reflète pas une valeur de marché raisonnable selon le conseil d'administration, du dernier cours disponible au moment de l'évaluation), sauf stipulation contraire dans la section I du prospectus.

Pour le compartiment LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar, les catégories d'actions en EUR et en CHF peuvent faire l'objet de contrats de change à terme afin de couvrir leur exposition au risque de change.

### Mécanisme de *swing pricing*

Le mécanisme de *swing pricing* n'est pas appliqué pour les compartiments indiqués dans ce rapport.

### b) Principes d'évaluation

- la valeur des instruments du marché monétaire dont l'échéance résiduelle est inférieure à un an est constamment ajustée en fonction du prix de rachat, à partir du prix d'acquisition net et en calculant les rendements de manière constante. En cas de modification importante des conditions de marché, la base d'évaluation est ajustée pour refléter les nouveaux rendements du marché;
- les titres de créance ayant une échéance résiduelle de plus d'un an et les autres valeurs mobilières admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs sont évalués à leur dernier cours disponible. Si un titre est coté à plusieurs bourses, le dernier cours connu sur le marché principal est déterminant;

- les titres de créance ayant une échéance résiduelle de plus d'un an et les autres valeurs mobilières qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une bourse mais négociés sur un autre marché réglementé, reconnu, ouvert au public et en fonctionnement régulier, sont évalués au dernier cours disponible sur ce marché;
- les dépôts à terme ayant une échéance initiale supérieure à 30 jours peuvent être évalués à leur taux de rendement respectif, à condition que le contrat conclu entre l'établissement de crédit détenant les dépôts à terme et le fonds stipule que ces dépôts à terme pourront être appelés à tout moment à être remboursés et que, si tel est le cas, leur valeur en numéraire correspondra à ce taux de rendement;
- les liquidités en caisse ou en banque, les billets à ordre payables à vue, les créances et produits à recevoir, les charges payées d'avance, les dividendes en espèces, les intérêts déclarés ou échus mais non encore perçus, seront évalués à leur valeur nominale totale, à moins que ceux-ci ne puissent éventuellement pas être versés ou perçus dans leur totalité, auquel cas le conseil d'administration pourra évaluer ces actifs en les amputant d'un montant qu'il estimera approprié en vue de refléter la valeur réelle de ceux-ci;
- la valeur des swaps est calculée selon une méthode fondée sur la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs, reconnue par le conseil d'administration;
- les parts/actions d'OPCVM agréés en vertu de la directive 2009/65/CE et/ou d'autres OPC seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire connue;
- les valeurs mobilières et autres actifs admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs sont évalués au dernier cours connu. Si une même valeur ou un même actif est coté à plusieurs bourses, c'est le cours de clôture à la bourse considérée comme étant le marché principal de cette valeur ou de cet actif qui sera retenu.

Si des valeurs mobilières et d'autres actifs font l'objet de transactions limitées en bourse mais sont négociés entre courtiers sur un marché secondaire faisant appel à des méthodes de formation des prix usuelles, le fonds peut utiliser les cours de ce marché secondaire comme base d'évaluation de ces valeurs et autres actifs. Les valeurs mobilières et autres actifs qui ne sont pas cotés en bourse mais néanmoins négociés sur un autre marché réglementé, reconnu, ouvert au public et en fonctionnement régulier seront évalués au dernier cours connu sur ce marché.

Si les cours connus ne sont pas en adéquation avec le marché, les titres concernés, de même que tous les autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché telle que déterminée de bonne foi par le fonds sur la base du prix susceptible d'être obtenu.

Le fonds est en droit d'appliquer temporairement d'autres principes pour évaluer les actifs d'un compartiment si, du fait de circonstances ou d'événements exceptionnels, une évaluation selon les critères susmentionnés s'avère impossible ou inappropriée.

*c) Plus/(moins)-values nettes réalisées sur la vente de titres*

Les plus ou moins values réalisées sur la vente de titres sont calculées sur la base du coût moyen des titres vendus.

*d) Evaluation des opérations de change à terme*

Les plus et moins-values non réalisées sur les opérations de change non échues sont déterminées le jour d'évaluation sur la base du taux de change applicable à cette date.

*e) Evaluation des contrats à terme sur instruments financiers*

Les contrats à terme sur instruments financiers sont évalués sur la base des derniers cours publiés, applicables le jour d'évaluation. Les plus et moins-values ainsi que les variations des plus et moins-values non réalisées sont comptabilisées dans l'état des opérations. Les plus et moins-values sont déterminées selon la méthode FIFO, en vertu de laquelle les premiers contrats achetés sont réputés être les premiers vendus.

*f) Evaluation des options*

Les options en circulation négociées sur un marché réglementé sont évaluées au cours de règlement ou au dernier cours de marché disponible de ces instruments. Les options de gré à gré sont évaluées en référence au marché sur la base des cours quotidiens obtenus par le modèle d'évaluation des options de Bloomberg et vérifiées par rapport à des agents d'évaluation tiers.

Les gains ou pertes réalisé(e)s sur options et la variation des plus- (moins-) values non réalisées sur les options sont indiqués dans l'état des opérations et dans l'état des variations des actifs nets, respectivement sous les postes des gains (pertes) réalisé(e)s sur options et des plus- (moins-) values non réalisées sur options.

*g) Swaps*

Le fonds peut conclure des swaps (contrats d'échange) de taux d'intérêt, des accords à terme sur des options de swap de taux d'intérêt et des CDS (Credit default Swaps) pour autant qu'ils soient exécutés avec des établissements financiers de première ordre spécialisés dans ce type d'opérations.

La valeur des contrats de swap est calculée par un prestataire de services externe et une seconde évaluation indépendante est fournie par un autre prestataire tiers. Le calcul s'effectue sur la base de la valeur actualisée nette de tous les flux de trésorerie, entrées comme sorties.

Dans certains cas particuliers, des calculs internes basés sur des modèles et des données de marché fournis par Bloomberg et/ou des évaluations fondées sur des déclarations de courtiers peuvent être utilisés.

Les méthodes de calcul dépendent des titres considérés et sont définies conformément à la politique d'évaluation globale (Global Valuation Policy) d'UBS.

Cette méthode d'évaluation est approuvée par le conseil d'administration.

Toute variation des gains ou pertes latents est reprise dans l'état des résultats dans les variations se rapportant aux «plus-values/moins-values non réalisées sur contrats de swap».

Des gains ou des pertes sur contrats de swap sont enregistrés lorsque les positions closes ou arrivées à échéance sont reprises en tant que «Gains (pertes) réalisés sur contrats de swap» dans l'état des résultats.

*h) Conversion des devises étrangères*

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés dans d'autres monnaies que la monnaie de référence des différents compartiments sont convertis au «cours moyen au comptant à la clôture» en vigueur le jour d'évaluation. Les revenus et frais exprimés dans d'autres monnaies que la monnaie de référence des différents compartiments sont convertis au «cours moyen au comptant à la clôture» en vigueur à la date de paiement. Les gains et pertes sont comptabilisés dans l'état des opérations.

Le coût d'acquisition des titres libellés dans d'autres monnaies que la monnaie de référence des différents compartiments est converti au «cours moyen au

comptant à la clôture» en vigueur à la date d'acquisition.

*i) Comptabilisation des opérations sur portefeuille-titres*  
Les opérations sur portefeuille-titres sont comptabilisées le jour ouvrable bancaire suivant la date de l'opération.

*j) Frais d'établissement*

Les frais d'établissement sont pris en charge par le fonds et amortis sur une période de cinq ans. Ils comprennent les frais de préparation et d'impression du prospectus, les honoraires de notaire, les frais d'enregistrement auprès des autorités administratives et boursières au Luxembourg et à l'étranger, les frais d'impression des certificats et/ou tous autres frais en rapport avec la constitution, la promotion et le lancement du fonds.

Les frais liés au lancement d'un nouveau compartiment sont amortis sur une période maximum de cinq ans, à charge des actifs du compartiment, selon un montant annuel déterminé par le conseil d'administration du fonds sur une base équitable.

*k) Créances sur ventes de titres, engagements sur achats de titres*

Le poste «Créances sur ventes de titres» peut également comprendre des créances sur opérations sur devises. Le poste «Engagements sur achats de titres» peut également comprendre des engagements sur opérations sur devises.

Les créances et dettes sur opérations de change sont compensées.

*l) Comptabilisation des revenus*

Les dividendes, nets des retenues d'impôt à la source, sont comptabilisés en tant que revenus à la date à laquelle les titres correspondants sont cotés pour la première fois «ex-dividende». Les revenus d'intérêts sont capitalisés sur une base journalière.

## Note 2 – Commissions et frais

La banque dépositaire reçoit une commission (voir tableau ci-dessous), calculée sur la base des actifs du compartiment, calculée et comptabilisée à chaque jour d'évaluation et payable mensuellement au cours du mois suivant, directement à partir de l'actif du compartiment pour tous les compartiments.

## LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

De plus, concernant le compartiment mentionné ci-dessus, la banque dépositaire est habilitée à percevoir sur l'actif du compartiment une commission annuelle correspondant à un pourcentage de la valeur nette d'inventaire du compartiment, moyennant un minimum par compartiment. La commission de banque dépositaire est provisionnée chaque jour d'évaluation et est payable mensuellement à terme échu. La banque dépositaire aura également droit à des frais de transaction facturés sur la base des investissements réalisés par compartiment, conformément aux pratiques du marché luxembourgeois. Les commissions payées à la banque dépositaire peuvent varier en fonction de la nature des investissements du compartiment et des pays et/ou marchés sur lesquels les investissements sont réalisés. Le dépositaire aura également droit au remboursement des frais raisonnables engagés dans l'exercice de ses fonctions. Des frais supplémentaires peuvent être payables à la banque dépositaire en contrepartie des services auxiliaires rendus au Fonds et relatifs aux services de base de banque dépositaire.

### Frais de banque dépositaire

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Frais de banque dépositaire (par an)
– Active Solar	max. 0.10% (minimum 30 000 EUR)
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	max. 0.05% (minimum 20 000 EUR)
– Solar & Sustainable Energy Fund	max. 0.07% (minimum 30 000 EUR)

### Commission pour agent administratif central et Société de gestion

L'agent administratif central reçoit une commission (voir tableau ci-dessous) calculée sur la base de l'actif du compartiment, calculée et comptabilisée à chaque jour d'évaluation et payable mensuellement au cours du mois suivant, directement à partir de l'actif du compartiment.

La Société de gestion a perçu une commission annuelle pour ses services, payable tous les six mois au cours du mois suivant le semestre concerné à partir de l'actif du compartiment.

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Commission pour agent administratif central (par an)	Commission de Société de gestion (par an)
– Active Solar	max 0.10% (avec un minimum de 30 000 EUR)	12 800 EUR (avec un maximum de 0.025% de l'actif net du compartiment à la fin du semestre en question)
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	max 0.045% (avec un minimum de 30 000 EUR)*	max 0.05% calculé sur la base des actifs du compartiment, calculé et cumulé à chaque jour d'évaluation (avec un minimum 30 000 EUR)*
– Solar & Sustainable Energy Fund	max 0.07% (avec un minimum de 30 000 EUR)	12 800 EUR (avec un maximum de 0.025% de l'actif net du compartiment à la fin du semestre en question)

\* L'agent administratif central et la Société de gestion ont également droit au remboursement des menues dépenses raisonnables engagées à bon escient dans l'exercice de ses fonctions. Des frais supplémentaires peuvent être dus à l'agent administratif central et à la Société de gestion en contrepartie des services auxiliaires rendus au Fonds et liés aux services de base de l'agent administratif central et de la Société de gestion.

## Commission de gestion et Commission de conseil en investissements

La Société de gestion de chaque compartiment perçoit une commission de gestion et/ou une commission de conseil en investissement, qu'elle verse au gestionnaire et/ou au conseiller en investissements.

### LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

La commission de gestion du portefeuille annuelle, perçue mensuellement par Active Niche Funds S.A., est fixée à 1.5% par an au titre de la classe d'actions C CHF, de la classe d'actions C EUR<sup>1</sup> et de la classe d'actions C USD, à 2.4% par an au titre des classes d'actions B EUR, à 0.9% par an au titre de la classe d'actions I USD, I EUR, I CHF et I GBP et à 1.0% par an au titre de la classe d'actions X EUR et X GBP. Cette commission, déterminée en fonction des actifs de la classe d'actions concernée, est calculée et provisionnée chaque jour d'évaluation. Payable le mois suivant, elle est prélevée directement sur les actifs du compartiment.

### LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

La commission de gestion annuelle versée par le compartiment est imputée comme indiqué dans le tableau des catégories d'actions ci-dessus, qui est actualisé et calculé (hors taxes) mensuellement sur la moyenne des actifs nets totaux du compartiment (à l'exclusion des actifs nets détenus sous forme d'investissements dans d'autres fonds gérés ou contrôlés par des entités du même gestionnaire de portefeuille). Cette commission

<sup>1</sup> voir note 11

est payable mensuellement à terme échu, directement sur les actifs du compartiment. La Commission de Gestion inclut les Frais de Gestion de Portefeuille et les Frais de Distribution.

Classe d'action	Devise de référence	Distribution Thésaurisation	Commission de gestion
AE-A	EUR	Thésaurisation	aucune
CC-A	CHF	Thésaurisation	0.70%
CC-D	CHF	Distribution – Trimestriellement	0.70%
CE-A	EUR	Thésaurisation	0.70%
CE-D	EUR	Distribution – Trimestriellement	0.70%
CU-A	USD	Thésaurisation	0.70%
RC-A	CHF	Thésaurisation	1.30%
RE-A	EUR	Thésaurisation	1.30%
RE-D	EUR	Distribution – Trimestriellement	1.30%
RG-A	GBP	Thésaurisation	1.30%
RU-A	USD	Thésaurisation	1.30%
VC-AP	CHF	Thésaurisation	aucune
VE-AP	EUR	Thésaurisation	aucune
VE-DP	EUR	Distribution – Trimestriellement	aucune

### LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund

La commission de gestion annuelle payée par le compartiment est fixée à 0.90% pour la classe A1, à 0.60% pour les classes A2, A3 et A4 et à 0.50% pour la classe A5, calculée et provisionnée chaque jour d'évaluation. Payable le mois suivant, elle est prélevée directement sur les actifs du compartiment. La commission de conseil annuelle perçue par Arcane est fixée à 1% pour la classe A1, à 0.80% pour les classes A2, A3 et A4 et à 0.70% pour la classe A5, calculée et provisionnée chaque jour d'évaluation. Payable le mois suivant, elle est prélevée directement sur les actifs du compartiment.

## Commission de distribution

### LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

Pour ce compartiment les distributeurs sont autorisés à percevoir pour les services qu'ils rendent une commission d'un montant applicable de 0.30% des actifs nets du compartiment par an, calculée sur la base des actifs du compartiment, calculés et cumulés à chaque Jour d'évaluation et payable mensuellement



au cours du mois suivant directement sur les actifs du compartiment.

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund – ESG Selection

Pour ce compartiment la commission de distribution est incluse dans la Commission de gestion.

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund

Le distributeur a droit à une rémunération de 250 EUR par mois à prélever sur les actifs du compartiment.

### **Commission de performance**

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

Pour ce compartiment, dans le cadre de la rémunération de la gestion de portefeuille, la Société de gestion peut également verser au Gestionnaire de portefeuille une commission de performance sur les actifs du compartiment (ci-après, la «Commission de performance»). La Commission de performance sera calculée pour chaque exercice social se terminant le 30 avril (la «Période de calcul»). La Commission de performance sera calculée et cumulée en tant que dépense du compartiment à chaque Date d'évaluation et sera cristallisée à la fin de chaque Période de calcul et payable au Gestionnaire de portefeuille à terme échu dans les trente (30) jours calendaires suivant la fin de chaque Période de calcul lors de la détermination finale de l'Agent administratif.

Pour éviter tout doute et sous réserve de cette section, une commission de performance sera payée indépendamment du fait que l'indice de référence de référence lui-même ait une performance positive ou négative pour la Période de calcul applicable. Il peut arriver que le rendement de l'indice de référence soit négatif et que le Gestionnaire de portefeuille génère un rendement excédentaire net positif, conduisant à une commission de performance échue même si la performance absolue du compartiment est négative.

Pour chaque Période de calcul, le taux de la Commission de performance sera égal à 15 pour cent de toute nouvelle plus-value nette relative à la fin de ladite Période de calcul. La nouvelle plus-value nette relative calculée à chaque Date d'évaluation sera égale au montant duquel la Valeur nette d'inventaire (après

déduction de toute commission de gestion de portefeuille fixe et avant déduction de toute Commission de performance cumulée) (ci-après, le «l'Actif net total») dépasse le Montant de référence global (tel que défini dans le prospectus), ajusté de tout report de pertes. Le «Montant de référence global» attribuable au compartiment (soit pendant cette Période de calcul à chaque date d'évaluation, soit à la fin de cette Période de calcul), sera égal à la somme du Montant du capital de référence et du Montant de référence de la période (tel que ces termes sont définis dans le prospectus).

En ce qui concerne la première Date d'évaluation de chaque Période de calcul, le «Montant du capital de référence» sera l'Actif net total après déduction de toute Commission de performance (ci-après l'«Actif net») au dernier Jour d'évaluation de la Période de calcul précédente (ou la Date d'évaluation avant la date de première mise en œuvre), augmentée pour les afflux d'allocation d'actifs supplémentaires et réduite pour les sorties d'allocation d'actifs du compartiment à compter de la date d'évaluation immédiatement avant la date d'évaluation concernée. Pour toutes les autres Dates d'évaluation, le «Montant du capital de référence» est le Montant du capital de référence global à la fin de la Date d'évaluation précédente, augmenté du montant de tout afflux d'allocation d'actifs supplémentaire sur le sous-compte du Gestionnaire de portefeuille et réduit proportionnellement pour les sorties d'allocation d'actifs à la date d'évaluation immédiatement avant la date d'évaluation pertinente du sous-compte du Gestionnaire de portefeuille en étant multiplié par une fraction dont le numérateur est l'actif net suivant immédiatement et dont le dénominateur est l'Actif net immédiatement antérieur à l'allocation des flux nets dans les Actifs nets du Jour d'évaluation concerné.

Le «Montant de référence de la période» pour chaque Date d'évaluation est égal au Montant du capital de référence augmenté du report de perte, puis multiplié par le Rendement de référence de la commission de performance (tel que défini dans le prospectus).

Le report de pertes pour la première Date d'évaluation de chaque Période de calcul sera (i) de zéro lorsque la nouvelle plus-value nette relative à la fin de la Période de calcul précédente pour cette Période de calcul est supérieure à zéro; et (ii) lorsque la nouvelle plus-value nette relative à la fin de la Période de calcul précédente est inférieure à zéro, cette nouvelle plus-value nette relative est réduite proportionnellement pour les sorties

d'allocation d'actifs du compartiment en étant multipliée par une fraction dont le numérateur est l'Actif net suivant immédiatement, et dont le dénominateur est l'Actif net immédiatement antérieur à l'allocation des sorties dans les Actifs nets du premier Jour d'évaluation de la Période de calcul concernée. Pour toutes les autres Dates d'évaluation, le report de pertes sera le report de pertes à la fin de la Date d'évaluation précédente proportionnellement réduit pour toute sortie d'allocation d'actifs du compartiment, comme indiqué ci-dessus, à la Date d'évaluation concernée. Pour éviter tout doute, le report de pertes à chaque Date d'évaluation de la première Période de calcul et à la fin de la première Période de calcul sera de zéro.

Le «Rendement de référence de la commission de performance» pour chaque Date d'évaluation sera le rendement en pourcentage de l'indice de référence de la commission de performance ou, si un événement perturbant l'indice se produit eu égard à cet indice, tout autre indice ou indices équivalents que la Société de gestion peut déterminer, calculé à la Date d'évaluation concernée.

En cas de sorties d'allocation d'actifs du compartiment à une Date d'évaluation autre que la première Date d'évaluation d'une Période de calcul, une Commission de performance (si elle est échue à la Date d'évaluation immédiatement avant la date de cette sortie d'allocation d'actifs) attribuable à la portion de cette sortie d'allocation d'actifs sera cristallisée et payable au Gestionnaire de portefeuille à la fin de la Période de calcul annuelle (ou à la résiliation du Contrat de gestion de portefeuille, si elle est antérieure). Si la nomination d'un Gestionnaire de portefeuille est résiliée au cours d'une Période de calcul, la Commission de performance relative à la Période de calcul alors en cours sera calculée et payée comme si la date de résiliation était la fin de la période concernée et le Gestionnaire de portefeuille concerné ne sera pas reconduit au cours de la même Période de calcul.

L'indice de référence de la Commission de performance applicable pour le compartiment sera le suivant:

Compartiment	Indice de référence de la commission de performance
Luxembourg Selection Fund – Active Solar	MSCI WORLD NET TOTAL RETURN USD INDEX

#### LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

Gestionnaire du portefeuille sera également habilité à percevoir une commission de performance, par prélèvement sur les actifs du Compartiment (la «Commission de performance»).

La Commission de performance sera calculée au titre de chaque année civile (la «Période de calcul»), se terminant respectivement le 31 décembre (la «Date de cristallisation»), étant entendu que la première Période de calcul au titre d'une quelconque classe d'actions correspondra au Jour ouvrable suivant immédiatement l'expiration de la période d'offre initiale pour cette classe d'actions et se terminant à la Date de cristallisation de l'année civile suivante. Si la Date de cristallisation n'est pas un Jour ouvrable, elle sera réputée désigner le dernier Jour ouvrable du mois de décembre.

La Commission de performance sera calculée et provisionnée comme une dépense du Compartiment lors de chaque Jour d'évaluation; elle sera par ailleurs cristallisée à la Date de cristallisation et payable au Gestionnaire du portefeuille à terme échu dès que raisonnablement possible à partir de la Date de cristallisation sur décision finale de l'Agent administratif.

La «Période de référence de la performance», qui correspond à la période à la fin de laquelle les pertes passées peuvent être réinitialisées, correspond à la durée de vie entière du Compartiment. Toute sous-performance ou perte subie précédemment au cours de la Période de référence de la performance doit être recouvrée avant qu'une Commission de performance ne soit payable.

Pour chaque Période de calcul, le taux de la Commission de performance sera égal à 18% p.a. de la Surperformance nette (telle que définie ci-dessous). La «Surperformance nette» désigne la Valeur nette d'inventaire par action excédant le High-on-High (tel que défini ci-dessous). Pour la première Période de calcul d'une classe d'actions, le point de départ à prendre en compte dans les calculs de la Commission de performance doit être le prix d'offre initial par action.

Une Commission de performance sera uniquement due si la Valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions concernée excède la Valeur nette d'inventaire à la date de la dernière cristallisation de la Commission de performance pendant la Période de référence de la performance (le «High-on-High»).

La Commission de performance sera calculée et provisionnée chaque Jour d'évaluation ainsi que payée annuellement à terme échu. La Commission de performance relative à chaque Période de Calcul sera calculée par référence à la Valeur nette d'inventaire par action après déduction de tous les coûts mais avant déduction de toute Commission de performance provisionnée. Le calcul de la Commission de performance sera également ajusté chaque Jour d'évaluation en fonction des souscriptions, rachats ou distributions du dividende.

Si des actions sont rachetées pendant une Période de calcul, la Commission de performance pourra être calculée comme si la date de rachat concernée correspondait à la fin de la Période de calcul. Un montant égal à la Commission de performance provisionnée au titre de ces actions sera calculé et versé au Gestionnaire du portefeuille dès que possible après le rachat. Les dispositions ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis en cas de (i) conversion d'actions en d'autres actions de toute classe d'actions de ce Compartiment ou d'un autre Compartiment et (ii) de transfert d'actifs ou de fusion d'une classe d'actions ou du Compartiment avec une autre classe d'actions ou un Compartiment existant (y compris d'autres fonds existants). Toutefois, aucune Commission de performance ne sera due lorsque ce Compartiment ou une classe d'actions de ce Compartiment est fusionné(e) avec un fonds ou un compartiment absorbant nouvellement créé, sans historique de performance et dont la politique d'investissement n'est pas substantiellement différente de celle de ce Compartiment. Dans ce cas, la Période de référence de la performance de ce Compartiment continuera à s'appliquer au fonds ou compartiment receveur.

Si le contrat de gestion de portefeuille est résilié durant une Période de calcul, la Commission de performance relative à cette Période de calcul sera calculée et payée comme si la date de résiliation correspondait à la fin de la Période de calcul.

## LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund

Le Gestionnaire du portefeuille sera également habilité à percevoir une commission de performance, par prélèvement sur les actifs du Compartiment (la «Commission de performance»). La Commission de performance sera calculée, au titre de chaque exercice financier du Fonds (la «Période de calcul»), se terminant respectivement le 30 avril (la «Date de cristallisation»), étant entendu que la première Période de calcul au titre d'une quelconque classe d'actions correspondra à la période commençant à la date où cette classe a été émise et se terminant à la Date de cristallisation de l'année suivant sa date d'émission. Si la Date de cristallisation n'est pas un Jour ouvrable, elle sera réputée désigner le dernier Jour ouvrable du mois d'avril.

La Commission de performance sera calculée et provisionnée comme une dépense du Compartiment lors de chaque Jour d'évaluation; elle sera par ailleurs cristallisée à la Date de cristallisation et payable au Gestionnaire du portefeuille à terme échu dès que raisonnablement possible à partir de la Date de cristallisation sur décision finale de l'Agent administratif.

La «Période de référence de la performance», qui correspond à la période à la fin de laquelle les pertes passées peuvent être réinitialisées, correspond à la durée de vie entière du Compartiment. Toute sous-performance ou perte subie précédemment au cours de la Période de référence de la performance doit être recouvrée avant qu'une Commission de performance ne soit payable.

La Commission de performance eu égard à chaque classe d'actions concernées pour chaque Période de calcul sera égale à 10% p.a. de l'appréciation de la Valeur nette d'inventaire par action dépassant le High-on-High (tel que défini ci-dessous). Pour la première Période de calcul d'une classe d'actions, le point de départ à prendre en compte dans les calculs de la Commission de performance doit être le prix d'offre initial par action.

Une Commission de performance sera uniquement due si la Valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée excède la Valeur nette d'inventaire à la date de la dernière cristallisation pendant la

Période de référence de la performance (le «High-on-High»).

La Commission de performance sera calculée et provisionnée chaque Jour d'évaluation ainsi que payée annuellement à terme échu. La Commission de performance relative à chaque Période de Calcul sera calculée par référence à la Valeur nette d'inventaire par action après déduction de toutes les commissions mais avant déduction de toute Commission de performance provisionnée. Le calcul de la Commission de performance sera également ajusté chaque Jour d'évaluation en fonction des souscriptions, rachats ou distributions du dividende intervenus pendant la Période de calcul.

Si des actions sont rachetées pendant une Période de calcul, la Commission de performance sera calculée comme si le jour de rachat concerné correspondait à la fin de la Période de calcul. Un montant égal à toute Commission de performance provisionnée au titre de ces actions sera versé au Gestionnaire du portefeuille. La Commission de performance provisionnée au titre de ces actions sera versée au Gestionnaire du portefeuille à la prochaine Date de cristallisation si une quelconque Commission de performance est due. Les dispositions ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis en cas de (i) conversion d'actions en d'autres actions de toute classe d'actions de ce Compartiment ou d'un autre Compartiment et (ii) de transfert d'actifs ou de fusion d'une classe d'actions ou du Compartiment avec une autre classe d'actions ou un Compartiment existant (ou d'autres fonds OPCVM existants). Toutefois, aucune Commission de performance ne sera due lorsque ce Compartiment ou une classe d'actions de ce Compartiment est fusionné(e) avec un fonds ou un compartiment absorbant nouvellement créé, sans historique de performance et dont la politique d'investissement n'est pas substantiellement différente de celle de ce Compartiment. Dans ce cas, la Période de référence de la performance de ce Compartiment continuera à s'appliquer au fonds ou compartiment receveur.

Si le contrat de gestion de portefeuille est résilié durant une Période de calcul, la Commission de performance relative à cette Période de calcul sera calculée et payée comme si la date de résiliation correspondait à la fin de la Période de calcul concernée.

Les frais et commissions qui ne peuvent être mis à charge d'un compartiment en particulier seront répartis équitablement entre tous les compartiments ou

imputés à chaque compartiment au prorata de sa valeur nette d'inventaire, si le montant et la raison le justifient.

Pour l'année fiscale se terminant le 30 avril 2024, les commissions de performance suivantes ont été payées:

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Classe d'action	Montant	Devise	frais
- Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	VC-AP	180 090.47	EUR	1.46%
- Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	VE-AP	3 463 971.26	EUR	1.80%
- Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	VE-DP	538 501.65	EUR	1.63%

### Autres commissions et frais

Le Fonds devra également prendre à sa charge tous les frais et dépenses opérationnels ordinaires encourus dans le cadre du fonctionnement du Fonds ou de tout Compartiment ou classe d'actions («Frais opérationnels et administratifs»), y compris, entre autres:

- a) les dépenses d'achat et de vente de titres;
- b) tous les impôts pouvant être prélevés sur ses actifs ou ses produits, notamment la taxe d'abonnement et les frais dus aux autorités de surveillance;
- c) les frais d'inscription à la cote;
- d) les frais pouvant être encourus pour des démarches ou des mesures extraordinaires, notamment au titre d'opinions données par des experts ou d'actions en justice pouvant s'avérer nécessaires pour la protection des actifs du Fonds;
- e) les honoraires des réviseurs d'entreprises, de tout conseiller juridique, frais notariaux;
- f) les coûts indirects générés par l'offre, la promotion et la vente d'actions, les frais de traduction de tout document destiné aux autorités de surveillance étrangères;
- g) les frais d'impression du prospectus et des certificats d'actions, les frais relatifs à la préparation, à la déposition et aux publications des contrats et des autres documents concernant le Fonds (y compris les frais de notification et d'enregistrement auprès de toutes les autorités);
- h) les frais de préparation, de traduction, d'impression et de distribution des publications périodiques et de tout autre document exigé par les lois et réglementations concernées;
- i) les frais de préparation et d'impression des PRIIP KIDs ou des DICI (si nécessaire);
- j) les frais de préparation et de distribution des avis aux actionnaires;

- k) le coût relatif aux procédures de diligence raisonnable applicables aux délégués;
- l) les frais pour la fourniture de services liés à la nomination du Responsable du contrôle du respect des obligations (RC) compte tenu des obligations du Fonds en matière de lutte contre le blanchiment d'argent; et
- m) les frais opérationnels générés par la gestion quotidienne du Fonds, d'un Compartiment ou d'une classe d'action.

Tous les frais sont pris en considération dans le calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action de chaque classe/Compartiment. Les frais opérationnels et administratifs sont répartis entre les Compartiments et les classes d'actions au *pro rata* de leur actif net respectif (ou de manière juste et raisonnable, telle que déterminée par le Fonds).

### Note 3 – Taxe d'abonnement

Conformément à la législation et aux usages actuellement en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, le Fonds n'est soumis à aucun impôt prélevé à la source, sur le revenu, les bénéfices du capital ou la fortune. Le Fonds doit cependant acquitter un impôt de 0.05% par an («taxe d'abonnement») de la Valeur nette d'inventaire, taxe payable sur une base trimestrielle en fonction de la valeur de l'actif net du Fonds à la fin de chaque trimestre en question. Si un Compartiment ou une classe d'actions d'un Compartiment est réservé pour les investisseurs institutionnels, la taxe d'abonnement diminue de 0.01% par an sur la base de la valeur nette du Compartiment ou de la classe d'actions du Compartiment.

Sous certaines conditions, les compartiments peuvent bénéficier de taux réduits au titre de la taxe d'abonnement, allant de 0.04% à 0.01% par an, pour la portion des actifs nets investis dans des activités économiques durables (telles que définies à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 établissant le cadre visant à faciliter l'investissement durable, et le règlement modifiant (UE) 2019/2088).

### Note 4 – Politique de distribution

Les compartiments poursuivent la politique de distribution mentionnée ci-dessous:

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Politique de distribution
– Active Solar	thésaurisation
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	thésaurisation ou distribution, dépendant de la classe d'action
– Solar & Sustainable Energy Fund	thésaurisation

### Note 5 – Engagements sur contrats à terme

Les engagements sur contrats à terme par compartiment et devise au 30 avril 2024, peuvent se résumer comme suit:

Contrats à terme

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Contrats à terme sur obligations (achat)	Contrats à terme sur obligations (vente)
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	4 204 400.00 EUR	- EUR

Les engagements sur contrats financiers à terme sur obligations ou sur indices (le cas échéant) sont calculés sur base de la valeur du marché des contrats financiers à terme (nombre de contrats\* taille du contrat théorique\* prix du marché des contrats à terme).

### Note 6 – Accords de commissions indirectes

Au cours de l'année fiscale du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024, aucun «Accords de commissions indirectes» n'a été effectué au nom de LUXEMBOURG SELECTION FUND et les «Accords de commissions indirectes» étaient égales à zéro.

### Note 7 – Ratio de dépenses totales (TER)

Ce ratio de référence a été calculé conformément à la «Directive sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER)» publiée par Asset Management Association Switzerland (AMAS) dans sa version actuelle. Il exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur l'actif net (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage dudit actif net.

TER pour les 12 derniers mois:

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Ratio de dépenses totales (TER)	Rémunération en fonction de la performance
– Active Solar B EUR	3.07%	0.00%
– Active Solar C CHF	2.16%	0.00%
– Active Solar C EUR <sup>1</sup>	2.15%	0.00%
– Active Solar C USD	2.15%	0.00%
– Active Solar I CHF	1.52%	0.00%
– Active Solar I EUR	1.50%	0.00%
– Active Solar I GBP	1.56%	0.00%
– Active Solar I USD	1.51%	0.00%
– Active Solar X EUR	1.62%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection AE-A	0.24%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection CC-A	0.90%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection CC-D	0.90%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection CE-A	0.90%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection CE-D	0.89%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection CU-A	0.90%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection RC-A	1.54%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection RE-A	1.54%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection RE-D	1.54%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection RG-A	1.58%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection RU-A	1.54%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection VC-AP	1.65%	1.46%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection VE-AP	1.99%	1.80%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection VE-DP	1.82%	1.63%
– Solar & Sustainable Energy Fund A1	2.33%	0.01%
– Solar & Sustainable Energy Fund A2	1.79%	0.00%
– Solar & Sustainable Energy Fund A3	1.79%	0.00%

<sup>1</sup> voir note 11

Les TER des catégories des actions qui ont été actives moins de 12 mois sont annualisés.

Les frais de transaction, les frais d'intérêts, les frais de prêt de titres et tous autres frais éventuels liés aux

couvertures du risque de change ne sont pas inclus dans le TER.

## Note 8 – Portfolio Turnover Rate (PTR)

Le taux de rotation du portefeuille (PTR) a été déterminé comme suit:

$$\frac{(\text{Total des achats de titres} + \text{ventes de titres}) - (\text{Total des émissions d'actions} + \text{rachats d'actions})}{\text{Actif net moyen au cours de la période de reporting}}$$

À la fin de la période de reporting, l'indicateur PTR est le suivant:

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Portfolio Turnover Rate (PTR)
– Active Solar	63.45%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	57.66%
– Solar & Sustainable Energy Fund	87.24%

## Note 9 – Frais de transaction

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2024, le fonds a encouru les frais de transaction suivants dans le cadre de l'achat ou de la vente de titres et de transaction similaires:

LUXEMBOURG SELECTION FUND		
– Active Solar	USD	253 232.30
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	EUR	33 203.45
– Solar & Sustainable Energy Fund	EUR	65 794.60

## Note 10 – Investissement dans d'autres OPCVM et/ou OPC

Au 30 avril 2024 LUXEMBOURG SELECTION FUND a des investissements dans d'autres OPCVM et/ou OPC. Le pourcentage maximal des commission de gestion imputés pour les autres OPCVM et/ou OPC sont les suivants:

Fonds de placement	commission de gestion
AMUNDI 3 M FCP-I- 3 DECIMALES-CAP	0.09%
BNP PARIBAS INSTICASH SICAV-I-EUR-CAPITALISATION	0.07%
GROUPAMA ASSET MGMT GROUPAMA TRESORERIE-4 DECIMALES-CAP	0.30%

### Note 11 – Changement de dénomination

Le changement de dénomination suivant a eu lieu:

<b>Précédente dénomination</b>	<b>Nouvelle dénomination</b>	<b>Date</b>
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar A EUR	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar C EUR	2.8.2023

### Note 12 – Evénement postérieur

La fusion suivante a eu lieu:

<b>Compartiment</b>	<b>Fusionné dans</b>	<b>Date effective</b>
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund	PROTEA UCITS II – Solar & Sustainable Energy Fund	2.5.2024

### Note 13 – Langue faisant foi

La version anglaise des présents états financiers est celle faisant foi et seule cette version a été révisée par le réviseur d'entreprises. Toutefois, le fonds et la banque dépositaire peuvent être liées par les traductions qu'elles ont approuvées dans les langues des pays où les actions sont commercialisées.

## Note 14 – Instruments financiers dérivés de gré à gré et prêt de titres

Si le fonds conclut des transactions de gré à gré, il peut être exposé à des risques liés à la solvabilité des contreparties à ces opérations: lorsque le fonds conclut des contrats à terme, des options et des contrats de swap ou utilise d'autres techniques faisant appel à des instruments dérivés, il encourt le risque qu'une contrepartie à une transaction de gré à gré ne remplisse (ou ne puisse pas remplir) ses obligations en vertu d'un contrat spécifique ou de plusieurs contrats. Le risque de contrepartie peut être atténué par le dépôt d'une garantie. Si le fonds doit recevoir une garantie aux termes d'un contrat, celle-ci peut être conservée par la banque dépositaire/ le dépositaire pour le compte du fonds ou transférée à la contrepartie à la transaction de gré à gré selon les modalités convenues entre le fonds et cette dernière. La faillite, l'insolvabilité ou tout autre incident de crédit affectant la contrepartie à la transaction de gré à gré, la banque dépositaire ou un membre de son réseau de sous-dépositaires/banques correspondantes peut entraîner un retard dans la mise en oeuvre des droits du fonds à l'égard de la garantie, les limiter, voire même les rendre nuls, auquel cas le fonds se verrait contraint d'honorer les obligations lui incombant dans le cadre de la transaction de gré à gré indépendamment de toute garantie constituée à l'avance pour couvrir lesdites obligations.

Le fonds peut prêter une partie des titres qu'il détient en portefeuille à des tiers. En général, les prêts ne peuvent s'effectuer que par l'intermédiaire de chambres de compensation reconnues, telles que Clearstream International ou Euroclear, ou par l'entremise d'établissements financiers de premier ordre spécialisés dans ce types d'opérations et selon des modalités spécifiées par ces derniers. Le prêt de titres donne lieu à la remise d'une garantie, constituée de titres de premier ordre, dont le montant est en général au moins égal à la valeur de marché des titres prêtés.

### OTC-Dérivés\*

Contrepartie du compartiment	Plus- (Moins-)value non-réalisée	Garantie reçue
<b>LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar</b>		
UBS AG	-4 011 363.03 USD	0.00 USD
UBS Europe SE	1 412 561.80 USD	0.00 USD
<b>LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection</b>		
UBS Europe SE	-453 753.16 EUR	0.00 EUR

\* Les instruments dérivés non cotés sur une bourse officielle ne sont pas inclus dans ce tableau, car ils sont garantis par un organisme de compensation. En cas de défaut d'une contrepartie, l'organisme de compensation assume le risque de perte

### Prêt de titres

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Risque de contrepartie découlant des prêts de titres au 30 avril 2024*		Répartition des garanties (pondération en %) au 30 avril 2024		
	Valeur de marché des titres prêtés	Garantie (UBS Switzerland AG)	Actions	Obligations	Liquidités
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	105 836 805.71 EUR	114 784 857.11 EUR	68.65	31.35	0.00

\* Les informations sur les cours et les taux de change pour le risque de contrepartie sont obtenues directement auprès de l'agent de prêt de titres le 30 avril 2024 et, par conséquent, elles peuvent différer des cours de clôture et des taux de change utilisés pour la préparation des états financiers au 30 avril 2024.



	<b>LUXEMBOURG SELECTION FUND</b>		
	<b>LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (USD)</b>	<b>– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection (EUR)</b>	<b>LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar &amp; Sustainable Energy Fund (EUR)</b>
<b>Securities Lending revenues</b>	<b>296 233.60</b>	<b>424 179.10</b>	<b>42 320.22</b>
Securities Lending cost*			
UBS Switzerland AG	88 870.08 USD	127 253.73 EUR	12 696.07 EUR
UBS Europe SE, Luxembourg Branch	29 623.36 USD	42 417.91 EUR	4 232.02 EUR
<b>Net Securities Lending revenues</b>	<b>177 740.16 USD</b>	<b>254 507.46 EUR</b>	<b>25 392.13 EUR</b>

\* 30% des revenus bruts sont retenus en tant que coûts/commissions par UBS Switzerland AG agissant en tant que prestataire des services de prêt de titres et 10% sont retenus par UBS Europe SE, Luxembourg Branch agissant en tant qu'agent de prêt de titres.

# Annexe 1 – Exposition globale (non auditée)

## Gestion des risques

La gestion des risques s'effectue selon l'approche par les engagements et l'approche VaR (value at risk), conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

## Effet de levier

L'effet de levier est défini dans les directives applicables du ESMA comme étant la somme des valeurs nominales des instruments dérivés utilisés par le compartiment considéré. En ce sens, l'effet de levier peut être amplifié artificiellement dans la mesure où certains dérivés utilisés à des fins de couverture peuvent être inclus dans le calcul. Par conséquent, cette information ne reflète pas nécessairement avec précision le risque de levier auquel l'investisseur est exposé.

<b>Compartiment</b>	<b>Méthode de calcul du risque globale</b>
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar	Approche par les engagements
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	Approche par les engagements
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund	Approche par les engagements

# Annexe 2 – Garanties – Prêt de titres (non audité)

Le tableau ci-dessous indique les garanties par compartiment, réparties par pays et par notation, au 30 avril 2024 et d'autres informations relatives au prêt de titres.

<b>LUXEMBOURG SELECTION FUND</b>	
<b>– Arcano Low Volatility European</b>	
<b>Income Fund - ESG Selection (EUR)</b>	
<b>(in %)</b>	
<b>par pays:</b>	
– Australie	1.48
– Canada	6.62
– Chine	2.03
– Danemark	4.54
– Finlande	0.17
– France	0.00
– Allemagne	7.38
– Hong Kong	0.00
– Japon	30.93
– Nouvelle-Zélande	1.20
– Norvège	1.21
– Singapour	0.73
– Supranationaux	0.24
– Suède	0.13
– Suisse	9.73
– Pays-Bas	0.18
– Etats-Unis	33.43
<b>Total</b>	<b>100.00</b>
<b>par notation de crédit (Obligations):</b>	
– Rating > AA-	42.88
– Rating <=AA-	57.12
– non coté	0.00
<b>Total</b>	<b>100.00</b>
<b>Prêt de titres</b>	
<b>Actifs et recettes / ratios</b>	
Moyenne des actifs investis (1)	446 287 158.95 EUR
Moyenne des prêts de titres (2)	64 691 197.40 EUR
Ratio moyenne collatéral	107.79%
Ratio de la moyenne des prêts de titres (2)/(1)	14.50%

# Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

Le Fonds procède à des opérations de financement sur titres telles que définies à l'article 3 du règlement (UE) 2015/2365. Les opérations de financement sur titres comprennent les opérations de rachat, le prêt de titres ou de matières premières et l'emprunt de titres ou de matières premières, les opérations d'achat-revente ou les opérations de vente-rachat et les opérations de prêt marginal à travers l'exposition du Fonds à des accords de prise en pension de titres au cours de l'année. Conformément à l'article 13 du règlement, les informations relatives aux prêts de titres sont détaillées ci-après:

## Informations générales

Le tableau suivant détaille la valeur proportionnelle des prêts de titres par rapport à la valeur nette d'inventaire du compartiment ainsi que par rapport au total des titres prêtables au 30 avril 2024.

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Titres prêtés en % de l'actif net	Titres prêtés en % du total des titres prêtables
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	18.35%	19.59%

Le montant total (valeur absolue) des titres prêtés est communiqué à la Note 14 – Instruments financiers dérivés de gré à gré et prêt de titres.

## Données sur la réutilisation des garanties

Montant des garanties réutilisées par rapport au montant maximal communiqué aux investisseurs: néant

Revenus du réinvestissement des garanties en espèces pour le Fonds: néant

## Données sur la concentration

Les dix plus gros émetteurs de garanties pour les opérations de financement sur titres par compartiments:

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection (EUR)	
Japan Government Ten	20 352 773.92
Federal Republic of Germany	5 470 482.51
Microsoft Corp	5 439 386.96
Pandora A/S	5 212 746.85
Nestle SA	5 212 733.68
Datadog Inc	5 212 712.25
Bridgestone Corp	5 212 710.05
Tesla Inc	5 212 704.80
Salesforce Inc	5 212 658.08
Canadian Imperial Bank of Commerce	4 952 143.45

# Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

## Les dix plus gros émetteurs pour les opérations de financement sur titres

La contrepartie à toutes les opérations de financement sur titres pour les compartiments le Fonds est actuellement UBS Switzerland AG.

## Conservation des garanties reçues par le Fonds dans le cadre des opérations de financement sur titres

Garanties détenues à 100% par UBS Switzerland AG.

## Conservation des garanties fournies par le Fonds dans le cadre des opérations de financement sur titres

Néant

## Données agrégées relatives aux opérations ventilées séparément pour chaque type d'opération de financement sur titres

### Type et qualité de la garantie:

Les informations relatives au

- Type de garantie sont disponibles dans la Note 14 «Instruments financiers dérivés de gré à gré et prêt de titres».
- La qualité de la garantie est renseignée dans la note Annexe 2 – Garanties – Prêt de titres (non audité) «par notation de crédit (Obligations)».

### Échéance de la garantie

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection (EUR)	
Jusqu'à un 1 jour	-
De 1 jour à 1 semaine	-
De 1 semaine à 1 mois	198 709,57
De 1 mois à 3 mois	17 038 089,50
De 3 mois à 1 an	2 489 853,45
Plus de 1 an	16 254 747,63
Illimitée	78 803 456,96

### Monnaie de la garantie:

Monnaie de la garantie	Pourcentage
USD	33.61%
JPY	30.93%
CHF	9.96%
EUR	9.86%
CAD	6.58%
DKK	4.54%
HKD	2.03%
NZD	1.20%
SGD	0.72%
AUD	0.40%
SEK	0.13%
GBP	0.04%
<b>Total</b>	<b>100.00%</b>

# Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

## Échéance des opérations de financement sur titres, ventilée en fonction des tranches d'échéance:

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection (EUR)	
Jusqu'à un 1 jour	105 836 805.71
De 1 jour à 1 semaine	-
De 1 semaine à 1 mois	-
De 1 mois à 3 mois	-
De 3 mois à 1 an	-
Plus de 1 an	-
Illimitée	-

## Pays où sont établies les contreparties des opérations de financement sur titres:

Contreparties établies à 100% en Suisse (UBS Switzerland AG)

## Règlement et compensation des opérations

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection (EUR) Securities Lending	
<b>Règlement et compensation des opérations</b>	
Contrepartie centrale	-
Bilatéraux	-
Tri-parti	105 836 805.71 EUR

## Informations sur les revenus et les frais des différents types d'opérations de financement sur titres

Toutes les frais relatifs à l'exercice des opérations de financement sur titres et à leur couverture sont à la charge des contreparties et du dépositaire.

Les prestataires qui fournissent des services au Fonds dans le cadre des prêts de titres sont en droit de percevoir une commission à cet égard. Le montant de cette commission est contrôlé une fois par an et ajusté en tant que de besoin. Actuellement, 60% du revenu brut perçu dans le contexte des opérations de prêt de titres négociées aux conditions normales de marché sont portés au crédit du compartiment concerné, tandis que 30% et 10%, respectivement, sont conservés à titre de commissions par UBS Switzerland AG, en tant que fournisseur de services de prêt de titres responsable de la gestion courante des activités de prêt de titres et des sûretés, et par UBS Europe SE, Luxembourg Branch, agissant en qualité d'agent de prêt de titres en charge de la gestion des transactions, des activités opérationnelles courantes et de la conservation des sûretés. Toutes les commissions liées au programme de prêt de titres sont prélevées de la part du revenu brut qui revient aux agents de prêt de titres. Cela couvre tous les coûts directs et indirects issus des activités de prêt de titres. UBS Europe SE, Luxembourg Branch et UBS Switzerland AG font partie du groupe UBS.

# Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

## Ratio de rendement (Fonds)

<b>LUXEMBOURG SELECTION FUND</b>	<b>Pourcentage</b>
– Active Solar	0.72%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	0.66%
– Solar & Sustainable Energy Fund	1.33%

## Ratio de frais (agent prêteur des titres)

<b>LUXEMBOURG SELECTION FUND</b>	<b>Pourcentage</b>
– Active Solar	0.29%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	0.26%
– Solar & Sustainable Energy Fund	0.53%

# Annexe 4 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non auditée)

Le Conseil d'administration d'UBS Third Party Management Company S.A. («UBS TPM»), à l'issue du transfert de la totalité de ses collaborateurs à UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. («UBS FML» ou la «Société de gestion» ou le «GFIA») a adopté le Cadre de rémunération d'UBS FML. La dernière version mise à jour a été adoptée le 9 décembre 2023 par le Conseil d'administration d'UBS TPM.

Le Conseil d'administration d'UBS FML a adopté un cadre de rémunération (le «Cadre») qui vise à garantir; d'une part, la conformité du cadre de rémunération avec les lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement les dispositions:

- (i) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, telle que modifiée en tant que de besoin (la «Loi OPCVM»), qui transpose la Directive 2009/65/CE (la «Directive OPCVM»), modifiée par la Directive 2014/91/UE (la «Directive OPCVM V»);
- (ii) de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs («Directive GFIA»), transposée en droit luxembourgeois par la loi du 12 juillet 2013 («Loi GFIA»), telle que modifiée en tant que de besoin;
- (iii) des orientations de l'AEMF relatives aux bonnes politiques de rémunération applicables aux sociétés de gestion relevant de la Directive OPCVM (ESMA/2016/575) et des orientations de l'AEMF relatives aux bonnes politiques de rémunération applicables aux sociétés de gestion relevant de la Directive GFIA (ESMA/2016/579), publiées le 14 octobre 2016;
- (iv) de la circulaire CSSF 10/437 du 1er février 2010 intitulée «Lignes directrices concernant les politiques de rémunération dans le secteur financier»;
- (v) de la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II);
- (vi) du règlement délégué (UE) 2017/565/CE de la Commission du 25 avril 2016 complétant la directive 2014/65/UE (MiFID II Niveau 2);
- (vii) du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («SFDR»);
- (viii) la circulaire CSSF 23/841, transposant les orientations de l'ESMA sur certains aspects des exigences de rémunération MiFID II (ESMA 35-43-3565) (Orientations MiFID ESMA);

et, d'autre part, le respect des Principes de rémunération totale d'UBS Group AG (le «Groupe UBS»).

Le Cadre vise à ne pas encourager les prises de risques excessives, à prévoir des mesures pour éviter les conflits d'intérêts, à être compatible avec et à promouvoir une gestion des risques saine et efficace, y compris du risque de durabilité le cas échéant, et à être cohérente avec la stratégie, les objectifs et les valeurs d'UBS Group.

De plus amples informations sur le Cadre de la Société de gestion/du GFIA, qui décrit, entre autres, la méthode de calcul des rémunérations et avantages, sont disponibles à l'adresse <https://www.ubs.com/global/en/asset-management/investment-capabilities/white-labelling-solutions/fund-management-company-services/manco-download-center.html>

Le Cadre est réexaminé tous les ans par les fonctions de contrôle de la Société de gestion/du GFIA après examen et actualisation par le service des Ressources humaines et est approuvé par le Conseil d'administration de la Société de gestion/du GFIA. La dernière approbation par le Conseil d'administration d'UBS FML remonte au 4 octobre 2023. Aucun changement important n'a été apporté au Cadre.

## Application des exigences et divulgation des rémunérations

Conformément à l'Article 151 de la Loi OPCVM et à l'Article 20 de la Loi GFIA, la Société de gestion/le GFIA est tenu(e) de publier au moins une fois par an certaines informations concernant son cadre de rémunération et les pratiques appliquées à ses Collaborateurs identifiés.

La Société de gestion/Le GFIA se conforme aux principes de la Directive OPCVM/la Directive GFIA d'une manière et dans une mesure appropriées à sa taille, à son organisation interne ainsi qu'à la nature, à l'étendue et à la complexité de ses activités.



# Annexe 4 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non audité)

Au regard du volume total d'OPCVM et de FIA gérés, la Société de gestion/le GFIA considère que, bien qu'une grande partie de ceux-ci ne constituent pas des placements complexes ou risqués, le principe de proportionnalité n'est pas applicable au niveau de l'entreprise mais l'est à l'échelon des Collaborateurs identifiés.

En appliquant le principe de proportionnalité pour les Collaborateurs identifiés, les exigences suivantes relatives aux processus de paiement pour les Collaborateurs identifiés ne sont pas appliquées:

- Versement d'une rémunération variable sous la forme d'instruments liés principalement aux fonds auxquels se réfère leur activité;
- Exigences de report;
- Périodes de rétention;
- Incorporation de facteurs de risque ex-post (c.-à-d. clauses de malus ou de reprise).

Les exigences de report restent toutefois applicables lorsque la rémunération annuelle totale de l'employé dépasse le seuil défini en vertu du cadre de rémunération d'UBS Group; la rémunération variable sera traitée conformément aux règles du plan définies en vertu du cadre de rémunération d'UBS Group.

## Rémunération du personnel de la Société de gestion/du GFIA

Les montants globaux de la rémunération totale, ventilée en rémunération fixe et variable, versés par la Société de gestion/le GFIA à ses collaborateurs et à ses Collaborateurs identifiés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les suivants:

EUR 1 000	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale	No de bénéficiaires
Ensemble des collaborateurs	12 161	2 787	14 948	104
- dont les Collaborateurs identifiés	6 794	2 159	8 953	44
- dont les Cadres dirigeants*	1 937	677	2 614	10
- dont les Autres collaborateurs identifiés	4 857	1 482	6 339	34

\* Le Cadre dirigeant incluent le CEO, les Conducting Officers, le Head of Compliance, les Branch Managers et l'Independent Director.

## Rémunération des collaborateurs des délégués

À mesure que les pratiques de marché ou la réglementation évoluent, le ou les gestionnaires du portefeuille peuvent considérer qu'il est approprié d'apporter des modifications quant à la méthode de calcul des informations quantitatives sur la rémunération. Lorsque de tels changements sont effectués et en cas de modification du nombre de collaborateurs identifiés et ou de changement du nombre de compartiments au cours de l'année, cela peut avoir pour conséquence que les informations relatives au fonds ne soient pas comparables aux informations fournies l'année précédente.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, la rémunération totale versée par tous les Gestionnaires à leurs collaborateurs identifiés en lien avec le Fonds s'est élevée à EUR 5 583 784, dont EUR 2 160 303 au titre de la rémunération variable (151.50 bénéficiaires).

Les informations divulguées sont celles mises à la disposition de la Société de gestion et concernent les Gestionnaires de placements suivants: Active Niche Funds S.A., AGF International Advisors Co. Ltd, Arcano Capital SGIC S.A.U., Banca Cesare Ponti, Danske Bank A/S, FiNet Asset Management AG, MFS International (U.K.) Limited, Morgan Stanley Investment Management Limited, Muzinich & Co. Limited, Nikko Asset Management Europe Limited, PVB Pernet von Ballmoos AG, UBS Asset Management (Singapore) Ltd., Hermes Fund Managers Ireland Ltd., Jupiter Asset Management Ltd, LGT Capital Partners AG et Easternmed Asset Management Services Ltd.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

## ANNEXE V

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 et 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Luxembourg Selection Fund – Active Solar

Identifiant d'entité juridique : 54930011XRKLB8G4A66

### Objectif d'investissement durable

L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que l'investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiquement durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



#### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> Oui	●● <input type="checkbox"/> Non
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 94 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>

#### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif durable du Compartiment au sens du SFDR est un objectif environnemental. L'objectif est de contribuer à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre en évitant et/ou en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. En particulier, le principal objectif environnemental du Compartiment dans le cadre du règlement sur la taxinomie est l'atténuation du changement climatique.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Sur la base du portefeuille à la fin de l'exercice fiscal du Fonds, le 30 avril 2024, les investissements durables ayant un objectif environnemental représentaient 94 % de l'actif total du compartiment.

Ces 94 % d'investissements durables ont contribué à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Gestionnaire de portefeuille a mesuré deux ensembles d'indicateurs de durabilité :

1) Le pourcentage de revenus du Fonds, pondéré en fonction de la répartition du portefeuille,

générés par la « Production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque » et

la « Fabrication de technologies d'énergie renouvelable », à la fin de l'exercice financier, était de

94 %.

2) Sur la base de l'évaluation du risque ESG propre au gestionnaire de portefeuille, le compartiment

a obtenu une note ESG moyenne de 0,31 (sur une échelle de -1 à +1), les

chaque composante du portefeuille atteignant la note ESG requise, conformément à la procédure décrite à l'annexe III, pour l'allocation du portefeuille.

## ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité de cet exercice est comparable à celle de l'exercice précédent.

Indicateurs de durabilité	30.04.2023	30.04.2024
Investissements durables ayant un objectif environnemental au sein du portefeuille	93 %	94 %
Notation ESG moyenne du portefeuille	0,35	0,31

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## ● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Le Gestionnaire de portefeuille a procédé à un filtrage des investissements durables au regard des PAI ainsi que de leur performance au regard du principe de ne pas causer de préjudice important de la taxinomie de l'UE.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le gestionnaire de portefeuille a pris en compte les principales incidences négatives comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Un paramètre a été mesuré et calculé pour chaque indicateur, puis pondéré en fonction de l'allocation du portefeuille d'investissement. Les résultats de l'évaluation des PAI n'ont donné lieu à aucune exclusion.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs*

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

*des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?  
Description détaillée :*

Oui. Le Gestionnaire de portefeuille a analysé et confirmé que, pour la période sous revue, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été sélectionnées en fonction des objectifs environnementaux de ce produit. Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'évaluation des PAI :

Indicateur d'incidence négative sur la durabilité	Paramètre	Incidence [portefeuille au 30.04.2023]	Incidence [portefeuille au 30.04.2024]	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>				
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	<b>1. Émissions de GES</b>	Émissions de GES de scope 1	7 572 tonnes de CO2e	6 310 tonnes de CO2e
		Émissions de GES de scope 2	17 438 tonnes de CO2e	9 173 tonnes de CO2e
		Émissions de GES de scope 3 depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023	47 372 tonnes de CO2e	23 155 tonnes de CO2e
		Total des émissions de GES	69 370 tonnes de CO2e	33 854 tonnes de CO2e
	<b>2. Empreinte carbone</b>	Empreinte carbone	273 tonnes de CO2e / million d'euros investis	248 tonnes de CO2e / million d'euros investis
	<b>3. Intensité en GES des sociétés en portefeuille</b>	Intensité en GES des sociétés en portefeuille	826 tonnes de CO2e / million d'euros de revenus	840 tonnes de CO2e / million d'euros de revenus
	<b>4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0 %	0 %
	<b>5. Part de la consommation et de la production</b>	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises en portefeuille	Consommation : 56 %	Consommation : 50 %

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

	<b>d'énergie non renouvelable</b>	provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage		
	<b>6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</b>	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille, par secteur à forte incidence sur le climat	Total : 0,390 GWh / million d'euros de CA  Secteur C : 0,375 GWh / million d'euros de CA  Secteur D : 0,008 GWh / million d'euros de CA  Secteur L : 0,000 GWh / million d'euros de CA	Total : 0,522 GWh / million d'euros de CA  Secteur C : 0,508 GWh / million d'euros de CA  Secteur D : 0,011 GWh / million d'euros de CA  Secteur L : 0,000 GWh / million d'euros de CA
<b>Biodiversité</b>	<b>7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité</b>	Part des investissements dans des entreprises dont les sites ou les activités sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité, lorsque les activités de ces entreprises ont une incidence négative sur ces zones	0 %	0 %
<b>Eau</b>	<b>8. Rejets dans les eaux</b>	Tonnes de rejets dans le milieu aquatique par les entreprises bénéficiaires, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,240 tonne / million d'euros investis	0,146 tonne / million d'euros investis
<b>Déchets</b>	<b>9. Ratio de déchets dangereux</b>	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,342 tonne / million d'euros investis	0,334 tonne / million d'euros investis
<b>Biodiversité</b>	<b>7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité</b>	Part des investissements dans des entreprises dont les sites ou les activités sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité, lorsque les activités de ces entreprises ont une incidence négative sur ces zones	0 %	0 %

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

QUESTIONS SOCIALES ET RELATIVES AU PERSONNEL, AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA LUTTE CONTRE LES ACTES DE CORRUPTION				
Questions sociales et relatives au personnel	<b>10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales</b>	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du PMNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	0 %
	<b>11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</b>	Part des investissements dans des entreprises qui ne disposent pas de politiques de contrôle du respect des principes de la Convention des Nations unies sur les droits de l'homme ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des réclamations/plaintes en cas de violation des principes de la Convention des Nations unies sur les droits de l'homme ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	2,1 %	4,4 %
	<b>12. Écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes</b>	Écart de rémunération moyen non ajusté entre hommes et femmes dans les entreprises bénéficiaires des investissements	16,3 %	13,6 %
	<b>13. Mixité au sein des conseils d'administration</b>	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des	24,6 %	26,8 %

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

	entreprises bénéficiaires d'investissements		
<b>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)</b>	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0 %	0 %

Source : Clarity AI - extraction du 14.05.2024 sur la base des données disponibles ce jour pour les portefeuilles au 30 avril 2023 et au 30 avril 2024.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

15 principales positions du portefeuille Active Solar au 30 avril 2024 :

La liste comprend les investissements constituant la majeure partie des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : à la clôture de l'exercice fiscal, le 30.04.2024

	Principaux investissements	Secteur	% de l'actif net	Pays
1	First Solar Inc	Ingénierie mécanique et équipements industriels	8,85	États-Unis
2	Array Technologies Inc	Appareils et composants électriques	7,86	États-Unis
3	SMA Solar Technology AG	Approvisionnement en énergie et en eau	7,83	Allemagne
4	JinkoSolar Holding Co Ltd	Appareils et composants électriques	7,68	Chine
5	Sunrun Inc	Approvisionnement en énergie et en eau	6,68	États-Unis
6	Neoen SA	Services divers	4,52	France
7	Enphase Energy Inc	Approvisionnement en énergie et en eau	4,46	États-Unis
8	Hannon Armstrong Sustainable Infrastructure Capital Inc	Sociétés financières et holdings	4,44	États-Unis
9	Encavis AG	Sociétés financières et holdings	4,43	Allemagne
10	NEXTracker Inc	Appareils et composants électriques	4,35	États-Unis
11	Flat Glass Group Co Ltd	Industrie du bâtiment et matériaux	4,17	Chine

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

12	Solaria Energia y Medio Ambiente SA	Biotechnologie	3,70	Espagne
13	Shoals Technologies Group Inc	Approvisionnement en énergie et en eau	3,62	États-Unis
14	Scatec ASA	Approvisionnement en énergie et en eau	3,61	Norvège
15	Daqo New Energy Corp	Approvisionnement en énergie et en eau	3,53	Chine



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

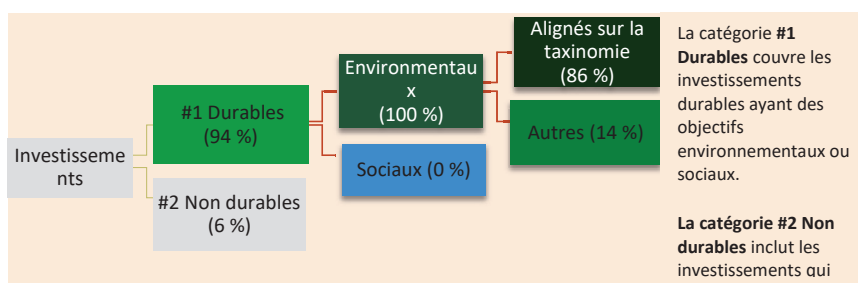
La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 94 % au 30.04.2024

## Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent la mise en place de règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental



## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Pondération
Technologies de l'information	51,32 %
Industrie	22,51 %
Services aux collectivités	19,34 %
Finance	4,44 %

Source : Clarity AI

Aucun investissement n'a été réalisé dans des secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles tels que définis à l'article 2, point 62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.



# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au sein de ce compartiment, 94 % du portefeuille sont des actifs d'investissement durable et 86 % sont alignés sur la taxinomie.

Le graphique ci-dessous fait apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Il est à noter que le compartiment n'investit pas dans des obligations souveraines.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz  fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

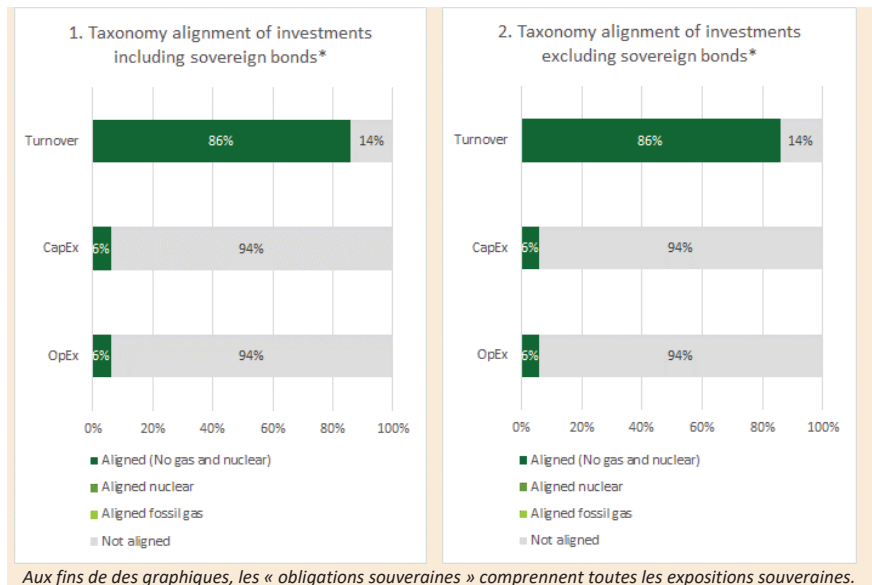
*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

<sup>1</sup>Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne cause de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

	Éligibles	Alignés
<b>Habilitants</b>	63 %	60 %
<b>Transition</b>	0 %	0 %
<b>Performance propre</b>	31 %	26 %
<b>Total</b>	<b>94 %</b>	<b>86 %</b>

Source : Clarity AI

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

	30.04.2023	30.04.2024
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE	88 %	86 %



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sur le portefeuille au 30 avril 2024, 8 % des investissements durables avec un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxinomie.



représente les investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Sans objet.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements non durables comprenaient des liquidités à des fins de gestion efficace du portefeuille et la part des revenus générés par les branches d'activités non durables de certaines entreprises. Des garanties environnementales et sociales minimales ont néanmoins été satisfaites.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Active Solar est un fonds thématique axé sur le secteur solaire mondial, il a donc un objectif d'investissement durable.

Conformément aux informations précontractuelles, le Gestionnaire de portefeuille a pris les mesures suivantes au cours de la période de référence :

- Il a appliqué son analyse fondamentale aux sociétés composant la sélection d'investissement du compartiment.
- Il a procédé à une évaluation des risques en matière de durabilité sur la base des 13 indicateurs de durabilité suivants :
  - (a) Indicateurs environnementaux : durabilité de la chaîne d'approvisionnement / consommation d'énergie / consommation d'eau / émissions directes de gaz à effet de serre / empreinte carbone globale / gestion des déchets.
  - (b) Indicateurs sociaux : employeur responsable / santé et sécurité / impact sur les communautés.
  - (c) Indicateurs de gouvernance : structure de gouvernance / conseil d'administration / gestion des risques / code d'éthique.
- Seules sont admises dans le portefeuille les entreprises détenues dont le score ESG agrégé est de -0,5 au minimum.
- Il a procédé à des vérifications sur le critère de « Ne pas causer de préjudice important » pour chaque société dans laquelle il a investi.
- Il a investi uniquement dans des entreprises alignées sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- Il a respecté et même dépassé l'engagement minimum en matière d'investissements durables.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 à 2b, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

L'**investissement durable** désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que l'investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiquement durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du produit :** LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection (le « **compartiment** »)  
**Identifiant d'entité juridique :** 549300J3812DUD4QWP56

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 11,4 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ___ %	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elle été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce Fonds sont satisfaites en suivant une approche en cinq étapes :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

1. Collecte de données : Le Fonds recueille des données sur les performances ESG des investissements potentiels en effectuant une diligence raisonnable en matière d'ESG. En plus de la diligence raisonnable effectuée en interne, les facteurs ESG sont évalués par le Fonds à l'aide de données - lorsqu'elles sont disponibles - provenant de fournisseurs de recherche ESG indépendants, qui font partie de l'analyse financière du Fonds. Sur la base des données recueillies, les analystes financiers du Fonds déterminent la conformité ESG des entreprises selon des critères négatifs et positifs.
2. Application de critères négatifs : Le Fonds applique une politique de filtrage négatif qui exclut de l'univers d'investissement les titres directement ou indirectement liés à des sociétés dont l'activité commerciale principale implique des pratiques controversées, y compris, mais sans s'y limiter : a. la production, la vente et la distribution d'armes controversées, notamment les mines antipersonnel, les munitions à fragmentation, les armes chimiques et biologiques, le phosphore blanc, les armes à uranium appauvri et les armes nucléaires ; b. l'extraction de pétrole et de gaz, l'extraction de charbon thermique ; c. la production, la vente et la distribution de tabac et de services connexes ; d. la production de substances menaçant la faune et la flore sauvages protégées qui est interdite par les conventions et accords mondiaux applicables ; e. la pornographie et la prostitution ; f. les jeux d'argent ; g. Activités de prêt à risque ou de prêt sur salaire. Le Fonds exclut également de l'univers d'investissement les sociétés qui ne respectent pas les dix principes du Pacte mondial des Nations unies (une initiative des Nations unies pour le développement durable des entreprises créée le 26 juillet 2000) et celles dont la note ESG interne est insuffisante, conformément à la politique ESG du Fonds, disponible sur son site web.
3. Application de critères positifs / Attribution d'une note ESG interne : Le Fonds attribue une note ESG interne à chaque investissement potentiel sur la base des données collectées. Les notes vont de 0 à 100, 0 étant la meilleure note possible.
4. Impact des notes ESG sur l'allocation des investissements : La note ESG interne limite l'exposition maximale possible du Fonds à (i) un certain investissement potentiel et (ii) des investissements totaux concernant une certaine catégorie d'investissements, comme décrit plus en détail dans la politique ESG disponible sur le site Internet du Fonds. Indépendamment de l'exposition maximale déterminée par le Fonds, les limites fixées par les lois et réglementations en vigueur s'appliquent à chacun des investissements potentiels.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

5. Suivi et engagement : Les révisions des notes attribuées sont effectuées trimestriellement et peuvent en outre avoir lieu ponctuellement (en cas de nouvelles ou d'événements liés à l'ESG ou sur proposition des personnes compétentes, déterminées par le conseil d'administration ou le fonds). Au moment de l'attribution de la note ESG, le Fonds fixe des objectifs d'engagement, sur la base desquels la performance des entreprises est évaluée chaque trimestre. En cas de nouvelles ou d'événements liés à l'ESG affectant une société dont les titres sont détenus dans le portefeuille du Fonds, la performance de la société est examinée et le Fonds prend la décision qui s'impose. Les KPI suivants sont les principaux indicateurs examinés :

- Critères environnementaux :

- (I) Existence et respect d'une politique environnementale : évaluation de l'existence (i) d'une politique environnementale, (ii) de quelques engagements environnementaux, ou (iii) d'une politique assortie d'objectifs quantitatifs. Pour les entreprises qui ont pris des engagements en matière d'environnement, le Compartiment vérifie qu'elles respectent les politiques qu'elles se sont imposées.
- (II) Part de la consommation et de la production d'énergie renouvelable.
- (III) Émissions de gaz à effet de serre.
- (IV) Intensité de la consommation d'énergie.
- (V) Production de déchets dangereux.
- (VI) Niveau de controverses environnementales : mesure de l'existence de controverses majeures ou de l'absence de toute controverse.

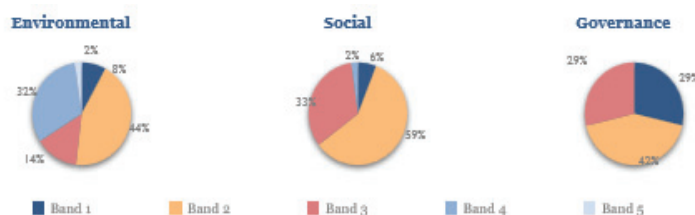
- Critères sociaux :

- (I) Importance des ressources humaines : déterminer s'il y a un directeur des ressources humaines du groupe, aucun directeur ou si le directeur des ressources humaines est membre du comité exécutif.
- (II) Pourcentage du personnel employé dans des pays où se posent des problèmes liés aux droits de l'homme : déterminer s'il est extrêmement élevé (>50 %) ou nul.
- (III) Mixité au sein du conseil d'administration.
- (IV) Écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes.
- (V) Niveau de controverses sociales : mesure de l'existence de controverses majeures ou de l'absence de toute controverse.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

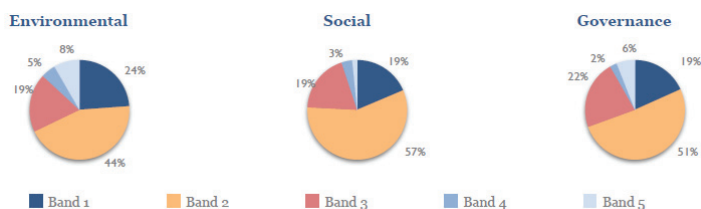
La performance des indicateurs de durabilité des entreprises en portefeuille au 30 avril 2024 est présentée ci-dessous :

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



## ...et par rapport aux périodes précédentes ?

La performance des indicateurs de durabilité des entreprises en portefeuille au 30 avril 2023 est présentée ci-dessous :



## Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables que le produit financier est notamment destiné à réaliser sont de contribuer aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

- Caractéristiques environnementales : gouvernance en matière d'environnement et respect des obligations, utilisation des énergies renouvelables, empreinte carbone et impact sur le climat, efficacité énergétique, gestion des déchets, responsabilité et réputation environnementales.
- Caractéristiques sociales : gestion des ressources humaines et leadership, respect des droits de l'homme, diversité et inclusion des genres, responsabilité sociale et réputation.



# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Le pourcentage d'investissements durables réalisés par le Fonds a contribué aux objectifs mentionnés ci-dessus par le biais des sous-objectifs suivants :

- Transport propre et réduction des émissions : mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tant directes (scopes 1 et 2) qu'indirectes (scope 3), en réduisant l'intensité carbone, en utilisant des véhicules non polluants et en atteignant la neutralité carbone grâce à l'achat de crédits carbone.
- Énergies renouvelables et leur stockage : transmission et distribution des sources d'énergie renouvelables, développement des énergies renouvelables, stockage de l'énergie et mise en œuvre d'objectifs de 100 % d'énergies renouvelables.
- Efficacité énergétique : réduction de la consommation d'énergie, notamment dans les magasins et dans la production d'énergie.
- Développement durable : efforts visant à accélérer le développement et l'utilisation de technologies et de pratiques durables dans les régions mal desservies.
- Recyclage et gestion des déchets : l'accent est mis sur l'utilisation accrue de contenu recyclé, la récupération de biométhane à partir de déchets pour produire des carburants renouvelables et des études sur les carburants écologiques.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'annexe ci-jointe analyse les principales incidences négatives, c'est-à-dire les incidences négatives les plus importantes (« PAI ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité pour les investissements durables et l'ensemble du portefeuille. En assurant un suivi des PAI, le Fonds s'assure de ne pas causer de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'annexe ci-jointe explique comment les incidences négatives ont été prises en compte.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et qui ne prennent pas de mesures correctives crédibles ne peuvent être considérées comme des investissements durables au sein du portefeuille et seront exclues de l'univers d'investissement. Le respect des indicateurs pertinents en la matière est vérifié trimestriellement par une tierce partie. Le Gestionnaire de portefeuille est informé de tout manquement et prend des mesures correctives si nécessaire.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE, et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les deux annexes ci-jointes expliquent comment les incidences négatives ont été prises en compte.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **majeure partie des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est : à la clôture de l'exercice fiscal, le 30.04.2024.

Largest Investments	Sector	% Net Assets	Country
United States Treasury Note/Bond	Countries & central governments	2,30	United States
Masmovil Ibercom SA	Telecommunications	2,24	Spain
TeamSystem SpA	Finance & holding companies	1,83	Italy
Neopharmed Gentili SPA	Pharmaceuticals, cosmetics & medical products	1,78	Italy
Rossini Sarl	Finance & holding companies	1,54	Luxembourg
Mooney Group SpA	Finance & holding companies	1,53	Italy
Cerved Group SpA	Finance & holding companies	1,43	Italy
Cheplapharm Arzneimittel GmbH	Pharmaceuticals, cosmetics & medical products	1,41	Germany
Inter Media and Communication SpA	Miscellaneous Services	1,37	Italy
Telefonica Europe BV	Telecommunications	1,34	Netherlands
Jerrold Finco PLC	Finance & holding companies	1,34	United Kingdom
Kane Bidco Ltd	Finance & holding companies	1,33	United Kingdom
Amundi Euro Liquidity-Rated Sri	Investment funds	1,32	France
Air France-KLM	Traffic & Transportation	1,30	France
Techem Verwaltungsgesellschaft 674 mbH	Finance & holding companies	1,29	Germany



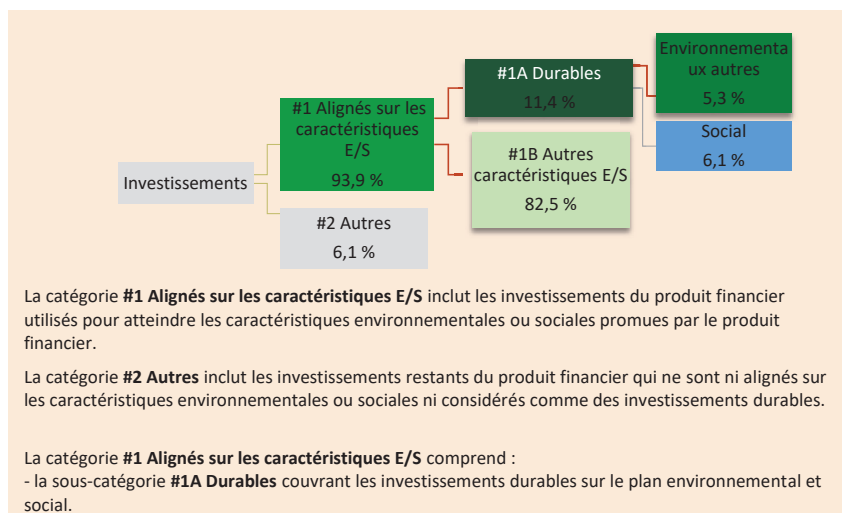
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements durables réalisés par le Fonds est de 11,4 % au 30 avril 2024.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent la mise en place de règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles, entre autres, il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industry	%
Cable & Telecom	13%
Bus. Services	10%
Diversified	8%
Technology	7%
Healthcare	6%
Liquidity	6%
Travel	6%
Industrial & Manufact.	6%
Automotive	5%
Consumer Goods	4%
Food & Beverage	4%
Media & Broad.	3%
Govies	3%
Leasing & Other Fins	3%
Paper & Pack.	3%
Chemicals	3%
Leisure	2%
EOG & Utilities	2%
Parking	2%
Banks	2%
Transport & Infra	2%
Consumer Retail	1%
Const. & Build. Mat.	0%
Real Estate	0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Aucun investissement durable n'était aligné sur la taxinomie de l'UE.

## ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz  fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

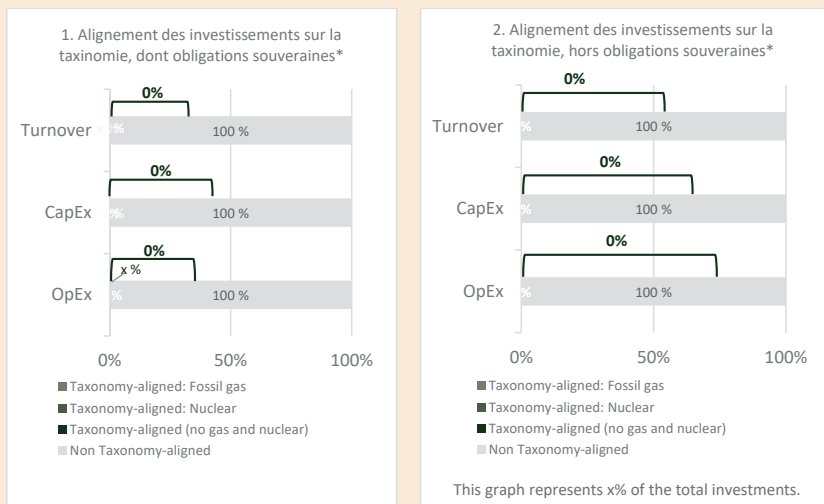
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne cause de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.




Aux fins de des graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

 représente les investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 5,3 % au 30 avril 2024.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 6,1 % au 30 avril 2024.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les « Autres » investissements peuvent inclure des investissements dans des actifs liquides (trésorerie et équivalents de trésorerie) détenus dans le but de répondre aux besoins quotidiens du Compartiment, des billets de trésorerie et autres instruments du marché monétaire, des obligations, y compris des obligations à taux variable, ou des investissements pour lesquels les données sont insuffisantes pour être considérés comme des investissements liés à l'ESG.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le fonds a promu les caractéristiques ESG telles que décrites dans la politique d'investissement ESG du fonds tout au long de la durée de vie de l'investissement. Pour garantir la promotion de ces caractéristiques, les mesures suivantes ont été prises en considération :

La note de risque ESG tient compte à la fois de la notation externe fournie par un fournisseur indépendant et de la notation interne fournie par l'analyste financier. Les principales étapes utilisées pour attribuer la note finale sont détaillées ci-dessous :

- La note attribuée par un fournisseur externe de données ESG à chaque émetteur, en fonction du secteur et du pays auquel il appartient, est prise en compte.
- Les informations ESG recueillies par l'analyste financier à partir de sources publiques et d'interactions avec les entreprises sont prises en compte.
- À partir de ces informations, le comité d'investissement peut proposer un ajustement à la baisse ou à la hausse d'un maximum de 20 points de la note ESG finale en fonction de 3 facteurs :
  - Qualité : Cela comprend une analyse détaillée des performances environnementales, sociales et de gouvernance de l'entreprise.
  - Amélioration : se réfère à l'évolution de la performance ESG de l'entreprise sur une base trimestrielle. Les entreprises qui améliorent leur profil de risque ESG au fil du temps bénéficient d'un ajustement positif. Inversement, les entreprises dont les performances ESG se détériorent sont pénalisées par un ajustement négatif.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- Transparence : amélioration de la qualité et de la disponibilité des informations ESG de l'entreprise.

Les pondérations ESG sont calculées à l'aide de bandes de risque allant de 1 à 5 (les entreprises de la bande 5 présentant le risque ESG le plus élevé) :

Band	ARCANO ESG Score	Allocation Limit	% of Fund	vs Apr 2
Band 1	Score ≥ 80	No weighting limitation	45.0%	31.3%
Band 2	60 ≤ Score < 80	Max 3.5% per issuer	37.2%	60.7%
Band 3	40 ≤ Score < 60	Max 2.75% per issuer. The sum of all < 40% of portfolio alloc.	1.1%	8.0%
Band 4	20 ≤ Score < 40	Max 2% per issuer. The sum of all < 15% of portfolio alloc.	0.0%	0.0%
Band 5	Score < 20	Excluded and not eligible. If issuer falls in this band, sold within 1m	0.0%	0.0%

Suivi et engagement: Les révisions des notes attribuées sont effectuées trimestriellement et peuvent en outre avoir lieu ponctuellement (en cas de nouvelles ou d'événements liés à l'ESG ou sur proposition des personnes compétentes, déterminées par le Gestionnaire de portefeuille). Au moment de l'attribution de la note ESG d'Arcano, le Gestionnaire de portefeuille fixe des objectifs d'engagement, sur la base desquels la performance des entreprises est évaluée chaque trimestre. En cas de nouvelles ou d'événements liés à l'ESG affectant une société dont les titres sont détenus dans le portefeuille du Compartiment, la performance de la société est examinée et le Gestionnaire de portefeuille prend la décision qui s'impose.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le Fonds n'a pas défini d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques ESG ou des investissements durables.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
Sans objet.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
Sans objet.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Sans objet.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Sans objet.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

## ANNEXE IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 à 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LUXEMBOURG Identifiant d'entité juridique :  
SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy 549300IQWVOS2VB7Z872  
Fund (le « Compartiment »)

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

L'**investissement durable** désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que l'investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiquement durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 63 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elle été atteintes ?

Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales en investissant principalement dans des sociétés actives dans les secteurs de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne et de la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques et qui tirent une grande partie de leurs revenus et/ou de leurs bénéfices de leurs activités liées à l'énergie renouvelable.

Les investissements du Fonds dans les fabricants, les installateurs et les opérateurs de turbines solaires et éoliennes, ainsi que dans les sociétés de réseau de distribution d'électricité, ont directement soutenu le remplacement des combustibles fossiles par des



# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité. Les investissements du Compartiment dans la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques ont permis d'accroître la mobilité propre ou neutre sur le plan climatique. Ces entreprises ont contribué à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours des périodes de référence, la part en pourcentage du chiffre d'affaires total que les entreprises bénéficiaires tirent directement d'activités contribuant à l'atténuation du changement climatique était supérieure à 60 %.

- Part du produit financier correspondant à la caractéristique promue : 63,3 %

correspondant à la somme des pourcentages de revenus ou de bénéfices liés aux énergies renouvelables de chaque entreprise, pondérés par leur importance relative au sein du portefeuille.

## ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le pourcentage de l'indicateur clé de durabilité (c'est-à-dire les activités contribuant directement à l'atténuation du changement climatique) a diminué, passant de 72 % à 63 %. Cette baisse est toutefois principalement due à des questions de méthodologie sous-jacente et ne doit pas être interprétée comme une réduction des objectifs environnementaux du sous-fonds. Ce changement s'explique principalement par les raisons suivantes. En raison d'un ralentissement cyclique attendu de l'industrie solaire (causé par des surcapacités, ce qui implique une baisse des marges bénéficiaires et une mauvaise performance du cours des actions), la stratégie d'investissement du fonds, pour des raisons tactiques, a progressivement puis complètement éliminé son exposition aux fabricants de produits solaires. Entre-temps, le gestionnaire du fonds a trouvé une solution plus prometteuse pour participer à la croissance continue de l'industrie solaire : le secteur de l'extraction de l'argent. L'argent, pour ses propriétés électro-conductrices supérieures, est un intrant essentiel dans la fabrication des modules solaires. Selon l'institut mondial de l'argent, il est de plus en plus rare. Pourtant, bien qu'une part toujours croissante de l'offre d'argent (20 % selon les estimations prudentes du World Silver Institute) est consommée par l'industrie solaire, nous avons choisi d'attribuer une pondération nulle à la contribution renouvelable de ces mineurs dans le portefeuille du Compartiment. En effet, en tant que matière première fongible, l'utilisation finale réelle de l'argent extrait par les entreprises ne peut être déterminée avec certitude. Le fonds a donc choisi d'utiliser l'estimation la plus prudente de la contribution pour ces investissements, c'est-à-dire zéro.

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Compartiment a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental. L'objectif principal, tel que décrit ci-dessus, était l'atténuation du changement climatique. Le Compartiment ne s'est pas engagé partiellement dans d'autres objectifs.

Le Gestionnaire de portefeuille a recouru à une série de tests propriétaires basés sur les données disponibles pour déterminer si et comment un investissement apportait une ou des contributions positives aux objectifs environnementaux. Le premier et le plus important de ces tests était l'approche quantitative visant à déterminer le pourcentage de revenus que les entreprises bénéficiaires tirent réellement des activités liées aux énergies renouvelables. Le second était l'approche qualitative, qui consistait à mener des recherches pour déterminer si les entreprises en portefeuille atteignaient leurs objectifs d'une manière qui soit respectueuse de l'environnement.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes

*Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Les investissements durables réalisés par le Compartiment ne causent pas de préjudice important à un quelconque objectif environnemental, car ils doivent satisfaire à une série de tests, notamment :

1. Pour déterminer si elles représentent une exposition significative à des entreprises que le gestionnaire de portefeuille considère comme nuisibles, c'est-à-dire que le gestionnaire de portefeuille n'envisagera d'inclure dans le portefeuille du Compartiment que des entreprises dont les activités ne causeront pas de préjudice important à l'environnement, que ce soit par la pollution de l'air et de l'eau ou par la destruction d'habitats précieux pour la faune et la flore ou de communautés humaines locales.
2. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, effets négatifs sur des régions sensibles du point de vue de la biodiversité.
3. Les indicateurs des principales incidences négatives font partie d'une évaluation de l'importance relative visant à déterminer si les risques encourus sont compatibles avec l'investissement durable.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le processus de recherche du gestionnaire de portefeuille comprend la collecte des 14 PAI obligatoires provenant de sources accessibles au public. Les données facultatives relatives aux PAI collectées comprennent l'utilisation de l'eau, les émissions de polluants atmosphériques et les violations des droits de l'homme. Lorsque ces données ne sont pas encore disponibles, le gestionnaire de portefeuille engage le dialogue avec les entreprises en portefeuille pour les encourager à les mettre à disposition. Les données sont tirées des rapports annuels ESG ou de durabilité des entreprises et sont donc généralement mises à jour sur une base annuelle.

Le gestionnaire de portefeuille recueille aussi régulièrement des données d'évaluation de tiers sur la conformité de chaque entreprise en portefeuille avec le principe de ne pas causer de préjudice important (DNSH, pour *Do Not Significantly Harm*). Ces données sont en particulier :

- DNSH atténuation niveau I
- DNSH adaptation niveau I
- DNSH eau niveau I
- DNSH déchets niveau I
- DNSH biodiversité niveau I
- DNSH, pollution niveau I
- DNSH (garanties sociales minimales estimées facultatives)
- DNSH (garanties sociales minimales estimées obligatoires)

Ces données, ainsi que leurs définitions, sont actuellement disponibles sur la plateforme Bloomberg, et le gestionnaire de portefeuille recueille des données actualisées au moins une fois par semestre.

Le portefeuille a évalué chaque société en fonction de ses performances sur ces données, en pondérant les notes DNSH de niveau I avec des coefficients de pondération de 30 %, 10 %, 20 %, 20 %, 10 %, 10 % respectivement. Chaque entreprise en portefeuille a obtenu une note supérieure à la note d'éligibilité qui est de 50 %.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Tous les investissements réalisés par le Compartiment doivent passer les tests de bonne gouvernance du gestionnaire de portefeuille et, par ailleurs, les investissements durables doivent également passer des tests visant à confirmer qu'ils ne causent pas de préjudice important. Ces tests prennent en compte les lignes directrices de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies.

*The EU Taxonomy sets out a “do not significant harm” principle by which Taxonomy-aligned investments should not significantly harm EU Taxonomy objectives and is accompanied by specific Union criteria.*

The “do no significant harm” principle applies only to those investments underlying the financial product that take into account the Union criteria for environmentally sustainable economic activities. The investments underlying the remaining portion of this financial product do not take into account the Union criteria for environmentally sustainable economic activities.

*Any other sustainable investments must also not significantly harm any environmental or social objectives.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment considère que, concernant les investissements durables, les principales incidences négatives sont un élément clé pour évaluer si ces investissements ne causent pas de préjudice important, comme cela a été expliqué plus haut.

Aucune des sociétés en portefeuille du Compartiment n'est exposée à des armes controversées.

Les gestionnaires de portefeuille ont également étudié les cas où les données de Bloomberg indiquaient que les entreprises détenues pouvaient avoir commis des violations du PMNU. Dans chaque cas, il a été constaté que cela était dû à la nature du processus de collecte des données chez Bloomberg, où les champs concernés enregistraient un positif (« Y ») même si le problème sous-jacent n'était qu'une action en justice intentée par une population indigène, ce qui est une étape habituelle du processus de négociation. Aucune violation du PMNU n'a été constatée et toutes les sociétés d'investissement continuent de s'y conformer.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la majeure partie des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : avril 2024.

Largest investments	Sector	% Assets	Country
Wheaton PM	Argent	7,45 %	Canada
China Longyuan	Services aux collectivités	5,90 %	Chine
Iberdrola	Services aux collectivités	5,20 %	Europe
Enel	Services aux collectivités	4,96 %	Europe
MAG Silver	Services aux collectivités	4,78 %	Canada
China Yangtze	Services aux collectivités	4,64 %	Chine
CEMiG	Argent	4,58 %	Brésil
Pan American Silver	Argent	4,47 %	USA
EDP	Services aux collectivités	3,91 %	Europe
Réseau d'électricité	Services aux collectivités	3,70 %	Europe
	Argent		
	Services aux		



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

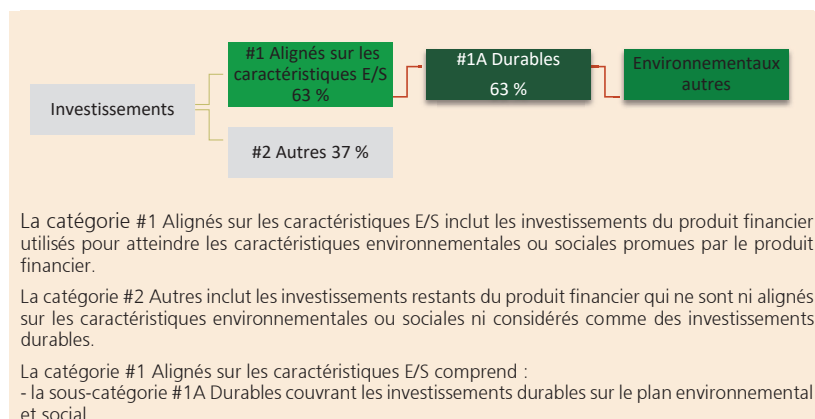
La proportion d'investissements liés au développement durable, pondérée en fonction de la part des revenus liés aux énergies renouvelables de chaque société en portefeuille, était de 63,3 %.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions des investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, c'est-à-dire : au 30 avril 2024.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent la mise en place de règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.



# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles, entre autres, il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs du solaire, de l'éolien, des énergies renouvelables, des véhicules électriques et de leurs chaînes d'approvisionnement respectives. Veuillez vous référer à la section correspondant au Compartiment de ce rapport annuel pour examiner la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



## ● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier avait 0 % d'investissements alignés sur la taxinomie.

## ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?

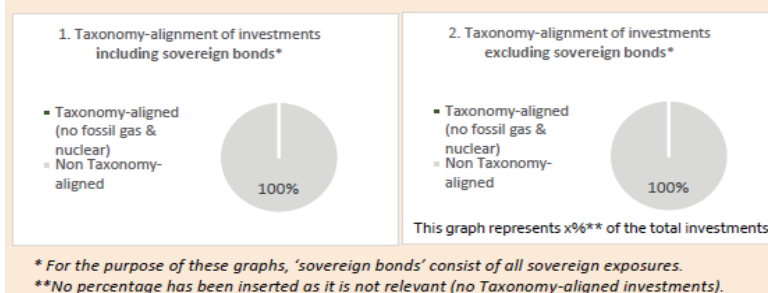
Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

The two graphs below show in green the minimum percentage of investments that are aligned with the EU Taxonomy. As there is no appropriate methodology to determine the Taxonomy-alignment of sovereign bonds\*, the first graph shows the Taxonomy alignment in relation to all the investments of the financial product including sovereign bonds, while the second graph shows the Taxonomy alignment only in relation to the investments of the financial product other than sovereign bonds.



<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne cause de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- **Quelle était la proportion d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Aucun investissement n'a été réalisé dans des activités transitoires et habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



représente les investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.o



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le produit financier avait une proportion d'investissement durable avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE, comme indiqué dans la section sur l'allocation d'actifs de cette annexe.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Sans objet.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les « Autres » investissements peuvent inclure des investissements dans des actifs liquides (trésorerie et équivalents de trésorerie) détenus dans le but de répondre aux besoins quotidiens du Compartiment ou à des fins de répartition des risques, des produits dérivés, des instruments du marché monétaire, des indices, des devises et des taux d'intérêt, à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille. Les « Autres » investissements comprennent également les investissements dans des sociétés pour lesquelles les données sont insuffisantes pour qu'ils soient considérés comme des investissements liés à l'ESG.



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le Gestionnaire de portefeuille a veillé chaque mois à ce que le Compartiment respecte le critère minimum d'au moins 60 % d'investissements dans des sociétés alignées sur les objectifs E/S.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

# Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet.